



rapport
annuel
2022

AÉROPORT
toulouse blagnac





sommaire

Le mot des présidents 3

Les principaux dirigeants 4

Les événements de l'année 6

Toulouse, 1^{er} aéroport français en terme de satisfaction passagers 7

Réouverture nominale de l'aéroport 7

Engagement fort dans la décarbonation de nos activités 8

Noise Lab, pour une transparence sur les mesures de bruit 8

Le développement de la filière hydrogène avec Universal Hydrogen 9

Des bus à hydrogène sur la plateforme 9

Des animations familles toujours plus originales 10

Un plan de sobriété performant 10

Le contrat de destination Toulouse : l'aéroport aux côtés de ses partenaires touristiques pour valoriser notre territoire 11

Rapport de gestion 12

Préambule 14

Situation et activité au cours de l'exercice 15

Évolution prévisible et perspectives d'avenir 26

Autres informations relatives à la société ATB 28

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 30

État financiers consolidés IFRS 34

État du résultat global consolidé 37

Tableau de variations des capitaux propres consolidés 38

Tableau des flux de trésorerie 39

Notes annexes aux comptes consolidés 40

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 70

LE MOT DES PRÉSIDENTS

transformation

Le trafic de l'année 2022 à l'aéroport de Toulouse-Blagnac a emprunté un chemin semblable à celui de 2021 : un premier semestre encore affecté par les restrictions de déplacements inhérentes à la situation sanitaire et un net rebond

dès l'été, consécutif à l'assouplissement voire à l'abandon de ces mesures. Dans ce contexte de reprise solide dès le deuxième semestre, l'entreprise a continué de protéger ses équilibres tout en préparant l'avenir.

L'aéroport accélère sa transformation. Les pratiques de voyage changent pour répondre à de nouveaux besoins et à des préoccupations environnementales majeures que ce soit pour les déplacements affaires et loisirs. L'avenir du trafic aérien à Toulouse s'écrit ainsi à l'international. L'arrivée d'Air Canada puis celle de Qatar Airways en 2023 concrétisent cette ambition. Nous sommes désormais la porte d'entrée du grand sud-ouest pour le monde.

La transformation de l'aéroport est désormais engagée pour préparer l'avenir

Les projets lancés en 2022 déclinent notre plan stratégique CARE en renforçant la coopération avec les parties prenantes de notre écosystème. L'aéroport continue de s'ancrer harmonieusement dans son territoire. Il n'en est plus simplement sa porte d'entrée, mais bel et bien un acteur majeur d'une transition globale au bénéfice de son développement raisonné et durable. Premier aéroport français pour la qualité de service en 2022, Aéroport Toulouse-Blagnac poursuit sans cesse sa quête de l'excellence. Cette ambition d'exemplarité, nous continuons de la porter, autant pour la décarbonation de nos activités, la qualité de notre offre que la création de valeur pour notre territoire.

Christian Cassayre
Président du Conseil de surveillance

Philippe Crébassa
Président du Directoire

LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

conseil de surveillance

> membres

ATB Participation Eiffage

Christian Cassayre

Président

Ghislaine Baillemont

Cécile Cambier

Claudine Font

Florent Janssen

Cécile Sery

République française

Philippe Marseille

Caroline Montalcino

Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse

Philippe Robardey

Vice-Président

Patrice Cohade

Irène Goaziou-Huret

Marie-Pascale Goudal

Région Occitanie

Laurent Cherubin

Département Haute-Garonne

Pascal Boureau

Toulouse Métropole

Agnès Plagneux-Bertrand

> commissaires aux comptes titulaires

Cabinet Mazars

Hervé Kerneis

Cabinet Ernst & Young Audit

Laurent Vitse

> censeurs

Communes

Blagnac

Joseph Carles

Colomiers

Laurence Casalis

Cornebarrieu

Alain Toppan

Toulouse

François Chollet

ATB Participation Eiffage

Benoît de Ruffray

Guillaume Sauvé

Chambre de Commerce et d'Industrie

Occitanie

Alain Di Crescenzo

André Guiraud

DSAC Sud

Nicolas Dubois

Airbus

Florent Querol

> comité d'entreprise

Collèges

Agents d'encadrement
et techniciens

Axel Jacquemin Boy

Cadre

Paul Burguière

Ouvrier-employés

Virginie Huerta De Prada

Rodolphe Robert

LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

directoire et comités

> directoire

Président

Philippe Crébassa

Membres

Bruno Balerdi

Thierry Bonneville

Jean-Christophe Chauvignat

Alain de la Meslière

> comité d'audit (CA)

Président

ATB Participation

Christian Cassayre

Membres

ATB Participation

Florent Janssen

Cécile Séry

CCIT

Philippe Robardey

Conseil Départemental
de la Haute-Garonne

Pascal Boureau

République française

Philippe Marseille

> comité stratégies et investissements (CSI)

Présidente

Toulouse Métropole

Agnès Plagneux-Bertrand

CCIT

Patrice Cohade

Région Occitanie

Laurent Cherubin

ATB Participation

Cécile Cambier

Florent Janssen

Benoît de Ruffray

> comité des rémunérations, nominations et de la gouvernance (RNG)

Président

ATB Participation

Florent Janssen

Vice-Président

CCIT

André Guiraud

Membres

ATB Participation

Christian Cassayre

Cécile Sery

Toulouse Métropole

Agnès Plagneux-Bertrand

République française

Caroline Montalcino

2022

Les événements
de l'année

01

Toulouse, 1^{er} aéroport français en terme de satisfaction passagers

Afin de suivre et garantir un niveau de satisfaction auprès des passagers, l'aéroport participe depuis plusieurs années au programme mondial ACI/ASQ (Airport Service Quality). Ces enquêtes réalisées trimestriellement, de manière indépendante et selon des règles strictes permettent de suivre l'évolution de la satisfaction sur l'ensemble du parcours passagers. Avec une note globale de 80,6 points (sur 100) pour l'année 2022, notre aéroport a conservé sa 1^{re} place des aéroports français!

À titre de comparaison, la moyenne des aéroports français s'établit à 75,5 points et celle du panel européen à 77,6 points. Les passagers interrogés

chaque trimestre ont déclaré comme très satisfaisants, les points de parcours suivants :

- › les temps d'attente (enregistrement, PIF, PAF) : 83,3 pts,
- › la facilité de parcours du passager : 84,2 pts
- › l'accueil et la courtoisie : 82,8 pts
- › les mesures sanitaires : 81 pts.

Les résultats d'enquête pointent également certains aspects du parcours (confort en porte d'embarquement, disponibilité du wifi, propreté des sanitaires...) comme axes d'amélioration.

Sur ces sujets, l'entreprise met déjà en œuvre un plan d'actions. Ces niveaux de satisfaction traduisent l'implication des collaborateurs et des partenaires pour assurer une bonne maîtrise opérationnelle des activités et un accueil chaleureux aux passagers.



02

Réouverture nominale de l'aéroport

La reprise du trafic a nécessité de réarmer pour le programme été la jetée du Hall A fermée depuis 2020 pour le traitement de l'activité low-cost. Il a fallu également engager la maintenance des bâtiments et le renouvellement des équipements non utilisés durant un an et demi, tout en maintenant la qualité de service à son plus haut niveau. L'aéroport est désormais ouvert dans sa totalité pour répondre à la hausse du trafic post COVID.



03

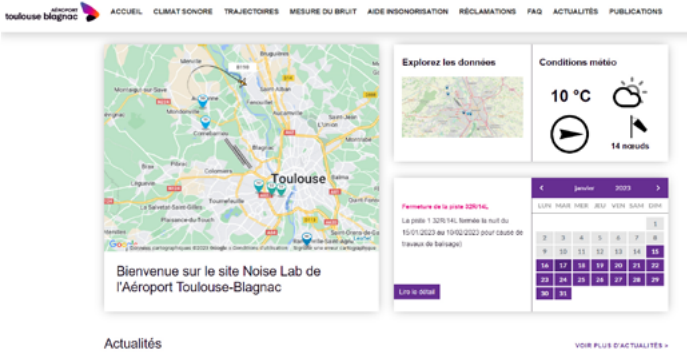
Engagement fort dans la décarbonation de nos activités

L'aéroport de Toulouse-Blagnac a atteint en 2022 le niveau 3+ du programme Airport Carbon Accreditation pour ses résultats obtenus dans la réduction d'émissions de gaz à effet de serre. Engagé depuis 2010 dans ce programme de l'ACI Europe, le gestionnaire de la plateforme a réduit de 42 % ses émissions brutes de carbone en 10 ans. Plusieurs chantiers ont contribué à ce résultat : l'achat d'électricité 100 % garantie d'origine renouvelable depuis 2015, les travaux de rénovation énergétique du parc immobilier (éclairage, isolation, système de production et de gestion de climatisation et chauffage) ou la réduction de la flotte de véhicules de service et son remplacement par des véhicules électriques. Ce niveau de certification a été obtenu avec l'implication des acteurs de la plateforme, au travers du club OZE (Objectif Zéro Emission). Compagnies aériennes, assistants en escale, loueurs de voitures, boutiques, prestataires ou services officiels, ils sont nombreux à s'être associés en signant une charte d'engagement auprès d'ATB pour réduire l'impact de leurs activités.

04

Noise Lab, pour une transparence sur les mesures de bruit

Depuis 2021, l'aéroport met à la disposition du grand public les données de l'activité aérienne sur la plateforme. Le nouveau système de surveillance des trajectoires et de mesure du bruit généré par les avions, Noise Lab, a ainsi été développé en remplacement de l'ancien réseau Sentinelle avec pour objectif de faciliter l'accès aux données. Depuis 2022 il est possible de retrouver toutes ces informations sur un mini site internet dédié à l'adresse suivante : <https://tls.noiselab.casper.aero/>. Le grand public peut accéder à du contenu pédagogique sur les enjeux de bruit, du fonctionnement de la plateforme, des trajectoires... Et peut consulter des indicateurs dynamiques sur le bruit mesuré par les capteurs et sur les données de trajectoires. Il y retrouve aussi les actualités (fermeture de piste, campagne de bruit...), les publications et la faq reprenant les questions les plus souvent posées. Facilitant également les demandes d'information et le dépôt de réclamations, ce nouvel outil renforce l'interaction entre notre aéroport et le public.





05

Le développement de la filière hydrogène avec Universal Hydrogen

L'entreprise franco-américaine Universal Hydrogen, implantée en mars 2022 dans l'un des hangars historiques de la concession aéroportuaire, accélère son développement. Son système de module à hydrogène à intégrer sur des ATR 72, sera d'ici la moitié de l'année 2023 dans sa version préindustrielle. S'entourant d'acteurs locaux, Universal Hydrogen verra en 2023 s'installer dans le même bâtiment un partenaire spécialisé pour la conversion des avions, la société ARTS Solutions. Accueillir les entreprises qui innovent pour un transport aérien plus responsable fait partie des engagements de l'aéroport pris dans le cadre de sa stratégie RSE.

06

Des bus à hydrogène sur la plateforme

Au printemps 2022, des nouveaux bus 100 % hydrogène ont commencé à opérer côté ville et côté piste. Avec son prestataire Transdev, l'aéroport est devenu ainsi le premier utilisateur de la nouvelle station HyPort.

Pour rappel, construite et exploitée par la société HyPort, cette station concrétise le projet éponyme lancé par la région Occitanie associée à ENGIE Cofely.

ATB est fier de voir ainsi se concrétiser ce projet dont il est partenaire et qui va permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'améliorer ainsi la qualité de l'air sur la plateforme.





07

Des animations familles toujours plus originales

Dans le cadre des animations à destination des voyageurs pour les périodes de départs en vacances, l'aéroport a mis en place des ateliers à l'attention des enfants, mais aussi des concerts itinérants dans les salles d'embarquement ou encore de la réalité augmentée, comme des ateliers de simulation au pilotage en réalité virtuelle en plein cœur de la zone retail du Hall D.

Sur place des instructeurs professionnels en tenue de vol ont proposé aux passagers de vivre une expérience de pilotage.

08

Un plan de sobriété performant

En réponse à la demande du Gouvernement pour faire face solidairement à la crise énergétique, l'aéroport de Toulouse-Blagnac a mis en place, dès novembre 2022, un plan de réduction de ses consommations liées à l'éclairage et au chauffage de ses bâtiments. 18 actions principales agissant sur trois niveaux : une gestion optimisée des bâtiments de la plateforme, mais également des espaces extérieurs y compris pour le balisage des pistes et une sensibilisation des parties prenantes. À la clé ? Une baisse au-delà des exigences nationales : en 5 mois, 18 % de consommation électrique et 28 % de consommation de gaz en moins par rapport à la même période en 2019.

Un dispositif clé reconduit en 2023 pour renforcer les démarches d'économies d'énergies qui ont permis de réduire en 10 ans de 17 % les consommations en électricité et de 37 % les consommations de chauffage.

TOUS CONCERNÉS
par les économies
d'énergies

LET'S ALL WORK TOGETHER TO SAVE ENERGY



ensemble, réduisons
nos consommations !

LET'S ALL REDUCE OUR ENERGY CONSUMPTION!

Aéroport
toulouse blagnac

09

Le contrat de destination Toulouse : l'aéroport aux côtés de ses partenaires touristiques pour valoriser notre territoire

À l'automne dernier, le comité régional du tourisme, le comité départemental du tourisme, l'agence d'attractivité de Toulouse Métropole et Aéroport Toulouse-Blagnac ont signé «le contrat de destination Toulouse» avec Atout France (opérateur de l'État chargé de renforcer le positionnement de la destination France à l'international). Ce nouveau «contrat de destination Toulouse» pour une durée de 3 ans permettra de développer les actions de promotion conjointes sur les marchés européens et notamment sur 4 pays cibles (Espagne, Allemagne, Royaume-Uni et Belgique).

L'accord signé répond à un double objectif européen :

- › une communication unifiée autour d'un maillage territorial étendu, afin d'asseoir l'attractivité toulousaine au rang des grandes destinations européennes;
- › un accompagnement à la reprise du tourisme et du trafic aérien sur les marchés européens, tout en s'inscrivant dans une logique de limitation des impacts environnementaux du tourisme, favorisant des séjours plus longs et une répartition des flux sur le territoire.



2022
Rapport
de gestion

sommaire

Préambule	14
01	
Situation et activité au cours de l'exercice	15
1.1. Trafic toujours affecté par la crise sanitaire	15
1.2. Contexte COVID-19	16
1.3. Plan stratégique – CARE	17
1.4. Investissements	18
1.5. Performance économique	19
1.6. Actualité sociale, environnementale et sociétale	24
1.7. Activité de Recherche & Développement	25
02	
Évolution prévisible et perspectives d'avenir (Groupe et ATB)	26
2.1. Trafic	26
2.2. Activités commerciales	26
2.3. Activités immobilières/diversification	27
2.4. RSE	27
03	
Autres informations relatives à la société ATB	28
3.1. Actionnariat des salariés	28
3.2. Distribution de dividendes	28
3.3. Solde des dettes fournisseurs par échéance et solde des créances clients	28
3.4. Dépenses non déductibles du résultat fiscal	29
3.5. Tableau des résultats d'ATB des 5 derniers exercices	29

Préambule

L'année 2022 est une année de reprise du trafic aérien pour l'aéroport de Toulouse-Blagnac, qui s'est déroulée en deux phases contrastées. Le premier semestre a été marqué par les conséquences de la cinquième vague de COVID-19, alors que la seconde partie de l'année a vu un développement marqué du trafic international, porté par des ouvertures de lignes d'opérateurs low-cost et une réouverture des frontières. Le trafic annuel s'est établi à 7 037 084 passagers, en forte croissance de 84,1 % par rapport à l'exercice précédent, mais encore en retrait de 26,9 % par rapport au référentiel 2019.

La reprise du trafic a nécessité de réarmer pour le programme été la jetée du Hall A fermée depuis 2020 pour le traitement de l'activité low-cost. Il a fallu également engager la maintenance des bâtiments et le renouvellement des équipements non utilisés durant un an et demi, tout en maintenant la qualité de service à son plus haut niveau. Un pari remporté largement. En effet tout au long de l'année 2022, Aéroport Toulouse-Blagnac a maintenu son statut de leader des aéroports français en matière de satisfaction globale des passagers avec un score de 80,6 points en moyenne sur l'année lors de l'enquête indépendante ASQ menée par l'ACI Monde.

En lien avec sa stratégie et sa raison d'être exprimées dans le plan CARE, Aéroport Toulouse-Blagnac a consolidé également en 2022 ses ambitions RSE pour l'avenir. L'attribution du niveau 3+ de l'Airport Carbon Accreditation au printemps, le développement du système Noise Lab permettant la visualisation par le grand public des trajectoires et du bruit de l'activité aérienne, mais aussi l'avis favorable reçu du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, sont des indicateurs forts de l'action de transformation de la plateforme toulousaine pour limiter son impact sur son territoire. Jusqu'en 2026, Aéroport Toulouse-Blagnac poursuivra son partenariat dans le consortium européen Stargate inauguré en 2021, pour développer des projets concrets en matière de décarbonation des opérations aéroportuaires, d'amélioration de la qualité environnementale locale et de la desserte multimodale de l'aéroport.

Continuons ensemble de connecter les énergies.

Philippe Crébassa
Président du Directoire

01

Situation et activité au cours de l'exercice

Comptes consolidés IFRS 2022 : chiffres clés de l'exercice (en millions d'€)

Trafic Passager (local)	7 037	+ 84 %
Produits des activités ordinaires	131,7	+ 45 %
redevances services publics aéroportuaires	39,5	+ 67 %
revenus extra-aéronautiques	63,4	+ 49 %
produit de la taxe d'aéroport	28,8	+ 18 %
EBITDA	46,8	+ 80 %
% chiffre d'affaires	35,5 %	
Résultat opérationnel courant	20,5	
Résultat net	14,6	
Investissements	16,4	

1.1. Trafic toujours affecté par la crise sanitaire

Un trafic réduit au premier semestre, en rebond par la suite

Le trafic 2022 est en forte reprise de 84,1 % avec 7 037 084 passagers commerciaux, mais reste en repli de 26,9 % par rapport à 2019. La situation sanitaire et les restrictions de circulation, notamment à l'international, ont lourdement pesé sur le trafic durant le 1^{er} semestre. Le desserrement des contraintes sanitaires a ensuite permis une nette reprise à partir de l'été. En moyenne sur l'année 2022, le trafic est en hausse de 46,2 % sur le national et de 150,1 % sur l'international, mais comparé à 2019 toujours en baisse de 27,0 % sur le domestique et de 26,7 % sur l'international. La ligne Toulouse-Orly demeure la plus fréquentée avec 1 661 585 passagers. Le trafic avec les deux aéroports parisiens représente 34,4 % de l'activité de la plateforme. Le low cost s'établit à 49,3 % du trafic et augmente sa part de marché d'avant-crise (+ 5,7 points). Avec 45 761 tonnes, le trafic fret et poste est en léger recul de 3,8 % comparé à 2021 et est encore en retrait de 32,7 % par rapport à 2019. Les mouvements d'avions commerciaux, au nombre de 64 158, sont en hausse de 55,3 %, mais de 26,9 % en dessous du niveau de 2019.

1.2. Contexte COVID-19

Évolution des conditions opérationnelles et commerciales

Dans le contexte d'activité décrit plus haut, Aéroport Toulouse-Blagnac a poursuivi ses actions pour adapter les moyens techniques et humains au juste niveau, de manière à garantir le bon équilibre entre qualité de service et plan d'économie. Ainsi, ATB a conservé un dispositif réduit sur le premier trimestre, puis a réouvert progressivement ses installations pour accompagner la reprise du trafic. L'exploitation du Hall A a repris au printemps 2022 et l'aéroport a retrouvé un dispositif nominal pour traiter le trafic estival dans des conditions satisfaisantes. ATB a dû faire face à de très nombreuses irrégularités d'exploitation de la part des compagnies aériennes. Les compagnies traditionnelles comme les compagnies à bas coût ont subi des difficultés techniques, opérationnelles, et de ressources humaines qui les ont empêchées d'exécuter leurs opérations dans des conditions normales. ATB a mis en œuvre des mesures d'accompagnement pour les passagers dans la limite de ses responsabilités.

Les ouvertures des commerces ont suivi l'évolution du trafic et l'offre de produits et de services a progressivement été renforcée au fil des mois, pour atteindre un taux d'ouverture proche de 100 % à l'été.

Plan d'économie

La reprise du trafic et le contexte inflationniste ont conduit à réviser en 2022 le plan d'économies engagé lors de la crise sanitaire, notamment sur les postes suivants :

- › les énergies, avec une forte hausse du prix de la fourniture d'électricité;
- › la maintenance des installations qui a été renforcée après la réouverture de l'ensemble des infrastructures fermées au plus fort de la crise sanitaire;
- › la sous-traitance aéroportuaire en augmentation sensible due à l'évolution du trafic et aux révisions de prix.

De plus, l'activité partielle de longue durée a été maintenue tout au long de l'année 2022, à un taux plus élevé cependant que l'année précédente.

Enfin, les dépenses d'investissement sont restées à un niveau bas : les opérations de capacité ont été reportées en cohérence avec les prévisions de trafic et les investissements de renouvellement ont été recentrés sur les opérations requises pour l'exploitation, le maintien en bon état des installations et la conformité réglementaire.

1.3. Plan stratégique – CARE

Le conseil de surveillance a approuvé en décembre 2020 un nouveau plan 2021-2025, dénommé CARE. Quatre programmes le mettent en action :

- › programme n° 1 : optimiser l'offre et le modèle d'exploitation pour plus de flexibilité, de compétitivité et de sérénité;
- › programme n° 2 : développer de nouveaux relais de croissance rentables;
- › programme n° 3 : renforcer l'insertion harmonieuse et durable au sein du territoire;
- › programme n° 4 : transformer le modèle d'entreprise d'ATB.

En 2022, tous les programmes ont avancé et donné des résultats concrets, notamment sur les enjeux suivants :

- › préparation des programmes été 2022 et hiver 2022/2023 aéronautiques avec les compagnies pour améliorer la compétitivité;
- › réalisation d'une étude stratégique pour l'avenir de l'activité de fret sur la plateforme;
- › contractualisation avec Air Canada, pour l'ouverture en 2023, d'une ligne transatlantique tout au long de l'année;
- › optimisation de l'exploitation de l'infrastructure aéroportuaire avec des scénarii d'utilisation innovants, avec en particulier l'utilisation flexible du Hall D;
- › lancement de deux projets de centrales photovoltaïques en ombrières sur les parcs P5 et P6;
- › poursuite de la réorganisation de l'entreprise et de l'amélioration des process internes;
- › définition d'une stratégie immobilière pour les activités de diversification et obtention du permis d'aménager pour la zone Blagnac 1;
- › lancement du projet Stargate avec les aéroports de Bruxelles, Athènes et Budapest dans le cadre du programme européen Green Deal;
- › approbation et lancement du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE);
- › mise en œuvre de la politique de partenariat sociétal;
- › réussite du premier challenge innovation en interne à l'entreprise.



1.4. Investissements

Des investissements en hausse centrés sur le renouvellement

Après un niveau d'investissement historiquement bas de 9,9 M€ en 2021, la reprise du trafic et de l'activité de l'entreprise a permis de réaliser plus de 16,4 M€ d'investissement en 2022. Cette hausse importante des investissements a été cependant partiellement contrariée par des délais d'approvisionnement auprès de certains fournisseurs, dans un contexte global de crise économique et énergétique.

Investissements de capacité aéroportuaire

La priorité ayant été donnée aux investissements de renouvellement, les investissements de capacité en 2022, à 0,4 M€ se sont limités en grande partie aux études d'aménagements de voiries pour les futurs projets de diversification immobilière et de développement des activités de fret sur le site de Blagnac 1.

Si de nombreuses opérations ont par ailleurs été reportées de 6 ans en moyenne correspondant à la période de recouvrement du trafic d'avant-crise, les nouveaux enjeux énergétiques pour les activités aéroportuaires ont conduit ATB à réaliser en 2022 une étude de faisabilité pour la création d'une centrale photovoltaïque en ombrières sur un parking éloigné, dont la production électrique sera totalement autoconsommée.

Investissements de renouvellement

Après un niveau historiquement bas de 2,3 M€ en 2021, ATB a donné la priorité en 2022 au programme de renouvellement aéroportuaire qui a permis de réaliser 8,5 M€ d'investissements. Ceux-ci ont été principalement consacrés à l'aérogare (3 M€), à l'immobilier aéroportuaire (1,9 M€) et aux installations techniques générales (1,2 M€). Le retard pris en 2020 et 2021 durant la crise sanitaire devrait être totalement rattrapé d'ici 2025, sans impact sur l'exploitation de la plateforme aéroportuaire.

Investissements liés aux missions régaliennes

Les dépenses d'investissement de sûreté et de sécurité ont permis de réaliser la première moitié du projet de mise en standard 3 des machines de contrôle du système d'inspection filtrage des bagages de soute (IFBS) dans les Halls A et B, et à l'interface des Halls C et D pour un montant de 6,9 M€.

1.5. Performance économique

1.5.1. Le groupe (en IFRS)

1.5.1.1. Forte reprise d'activité

Avec la reprise du trafic, le chiffre d'affaires de 131,7 M€ affiche une forte croissance de 45 % en 2022, mais reste encore inférieur de 18 % à celui de 2019.

Les redevances aéronautiques (39,5 M€) sont en hausse de 67 % par rapport à l'exercice précédent au regard de la reprise de trafic de 84 %, mais sont encore en retrait de – 25 % par rapport à l'année 2019.

Les revenus des activités extra-aéronautiques (63,4 M€) augmentent en moyenne de 49 % en 2022, les croissances étant très fortes sur celles corrélées au trafic – parcs autos et activités commerciales – et l'évolution étant modérée sur l'immobilier. Ces revenus restent toutefois en moyenne inférieurs de – 14 % à l'année de référence 2019.

Le produit de la taxe sur la sûreté et la sécurité (28,8 M€) est en hausse de 18 % en 2022 en relation avec l'évolution du coût des prestations correspondantes.

Les parcs autos, une activité plus résiliente que le trafic

L'activité sur les parcs autos a mieux résisté que le trafic grâce à un rebond à partir de l'été 2022. Au total, les recettes (25,2 M€) sont en forte hausse de + 76 % par rapport à 2021. Elles sont cependant en baisse de – 25 % par rapport à 2019, dont un repli de – 26 % sur les revenus horaires et – 20 % sur les abonnements. Les parcs de dépose ont mieux résisté (– 17 %) tandis que les parcs de proximité et de loisirs ont suivi les mêmes tendances que le trafic. Néanmoins, grâce à une politique de yield attractive durant les périodes de vacances et l'allongement de la durée moyenne de stationnement sur les parcs de proximité, la réservation a continué à se développer.

L'immobilier en nette croissance

Les revenus fonciers et immobiliers s'élèvent pour l'année 2022 à 22,6 M€ et affichent une croissance de + 9,7 % par rapport à 2021 et de + 20,5 % par rapport à 2019.

La croissance de l'activité 2022 par rapport à 2021 et à 2019 tient compte de l'effet en année pleine des livraisons de la salle de peinture long-courrier Sabena Technics (décembre 2019), des locaux d'activité Hutchinson (avril 2021), du nouveau centre de tri Fedex (octobre 2021), de l'intégration de différents biens bâtis par Airbus (juillet 2021) ainsi que de la location de bureaux supplémentaires pour le centre d'expertise des douanes (juin 2021).

Par ailleurs, le fort redressement de l'activité de l'hôtel NH ainsi que la réalisation de prestations d'accompagnement pour le compte d'Airbus ont également généré des revenus additionnels.

Les activités commerciales en ligne avec le trafic avec des résultats contrastés

La reprise de trafic s'est accompagnée de la réouverture des points de vente : 75 % de l'offre en début de période et jusqu'à 93 % sur la période été.

Sur l'année 2022, les revenus des activités commerciales de 15,6 M€ doublent par rapport à 2021. Ils sont néanmoins en baisse de – 27 % par rapport à 2019 avec des variations hétérogènes : certaines activités tirent leur épingle du jeu comme les loueurs (– 15 %) et la restauration (– 24 %) alors que les commerces et services restent plus en retrait (– 33 %) tout comme le Salon La Croix du Sud (– 34 %), du fait d'une réouverture partielle en début de période et d'une amplitude horaire inférieure.

1.5.1.2. Le groupe ATB renoue avec les bénéfices

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 131,7 M€ en 2022 contre 90,5 M€ en 2021, soit une croissance de + 45 %, mais cependant un repli de – 18 % par rapport à la situation pré-COVID. Le plan d'économie amorcé en 2020 a dû être révisé dans le contexte de reprise du trafic et d'inflation. Les coûts opérationnels avant amortissements s'établissent à 84,9 M€ contre 64,6 M€ en 2021 sous l'effet notamment de la hausse du coût de l'énergie, du renforcement du plan d'entretien avec la réactivation d'opérations de maintenance d'équipements et d'infrastructures et de la hausse de la masse salariale due à la baisse de l'activité partielle.

Les coûts opérationnels sont en baisse de – 14 % par rapport à 2019. En conséquence, l'EBITDA de l'exercice s'élève à 46,8 M€ en 2022 contre 26 M€ 2021, donc en forte hausse de + 80 %, mais encore en repli de – 24 % par rapport à la dernière situation pré-COVID.

Les dotations aux amortissements à 26,3 M€ diminuent de – 1,2 M€ par rapport à 2021.

Le résultat opérationnel courant s'établit à 20,5 M€ contre – 1,6 M€ pour l'exercice précédent.

Après prise en compte des éléments opérationnels non courants, représentant un produit net de 0,9 M€, le résultat opérationnel s'élève à 21,3 M€ contre une perte de – 2,1 M€ en 2021.

Le résultat financier, qui correspond essentiellement au coût de l'endettement net, est une charge de 3 M€ contre 4,4 M€ sur l'exercice précédent.

Le résultat net 2022 est un bénéfice de 14,6 M€ contre une perte de – 4,1 M€ en 2021.

1.5.1.3. Structure financière

Au 31 décembre 2022, les capitaux propres consolidés IFRS s'établissent à 101,6 M€. Au cours de l'exercice, les capitaux propres ont augmenté de + 16,2 M€, avec le résultat consolidé de l'exercice pour 14,6 M€ et l'augmentation des autres éléments de capitaux propres pour 1,6 M€.

À la clôture 2022, la dette nette du groupe de 97,1 M€ est réduite de – 46,2 M€, principalement sous l'effet de la diminution de l'encours de dettes bancaires pour 20,2 M€. Dans le même temps, la trésorerie du groupe augmente de + 28,5 M€.

Le ratio dette nette/EBITDA du groupe s'établit à 2,07 à fin 2022 contre 5,51 à fin 2021.

1.5.1.4. Événements importants survenus depuis la clôture

Les conséquences des événements survenus en Ukraine ne sont pas significatives sur l'activité d'ATB à la date de la rédaction du rapport. Pour information, le chiffre d'affaires réalisé en 2022 avec des sociétés ukrainiennes et russes est très faible, se limitant à des redevances pour services publics aéroportuaires versées par deux compagnies de fret aérien.

1.5.2. La société ATB (en French GAAP)

1.5.2.1. Résultats de la société

Le chiffre d'affaires de la société mère s'élève à 125,2 M€ contre 84,8 M€ en 2021, en hausse de + 47,6 %, contre un recul de – 20 % par rapport à l'année de référence 2019. Les charges nettes d'exploitation avant amortissements s'établissent à 85,1 M€ contre 65,2 M€ en 2021. En conséquence, l'EBITDA atteint 40,1 M€ en 2022 contre 19,6 M€ en 2021, en recul cependant de – 32 % par rapport à 2019.

Le résultat d'exploitation s'élève à 16,9 M€ contre une perte de 4,4 M€ en 2021; les dotations aux amortissements sont en baisse de – 0,8 M€.

Le résultat financier est une charge nette de 1,6 M€ en 2022, en baisse de – 1,3 M€ par rapport à l'année précédente du fait du remboursement de la dette.

Après une charge d'impôt de 4 M€, l'exercice 2022 redevient bénéficiaire avec un résultat net de 12 M€ contre une perte de 5,6 M€ en 2021.

1.5.2.2. Structure financière

Au 31 décembre 2022, les capitaux propres, y compris provisions réglementées, s'établissent à 169,2 M€. Au cours de l'exercice, ils ont augmenté de + 17,6 M€, principalement sous l'effet du résultat net de 12 M€ et de l'augmentation du fonds de caducité de 6 M€.

La dette nette s'élève à 49 M€ à la clôture de l'exercice 2022, en baisse de – 40 M€.

Au 31 décembre 2022, les covenants bancaires sont respectés.

1.5.3. Les filiales (en French GAAP)

1.5.3.1. ATBD2i

La société ATBD2i, filiale à 100 % d'Aéroport Toulouse-Blagnac, héberge la diversification immobilière industrielle sur la concession aéroportuaire.

Le chiffre d'affaires de la société ATBD2i, constitué des loyers et frais refacturés au client, s'établit à 4,9 M€ en 2022 contre 4,7 M€ en 2021.

Le résultat d'exploitation de 1,6 M€ est en hausse de + 0,1 M€. Après impôts sur les sociétés, le résultat net 2022 de la société s'élève à 0,8 M€ contre 0,6 M€ en 2021, soit une hausse de + 20 %.

Au 31 décembre 2022, les capitaux propres de la société atteignent 2,3 M€ avec le résultat de la période et la dette bancaire est de 30,6 M€. Le compte-courant d'associé d'ATB s'élève à 3,1 M€.

1.5.3.2. ATBDH

La société ATBDH, filiale à 100 % d'Aéroport Toulouse-Blagnac, assure le développement de l'immobilier hôtelier sur le périmètre de la concession avec un premier hôtel ouvert en décembre 2018.

Le chiffre d'affaires 2022 s'élève à 1832 k€ en hausse de + 36 % par rapport à 2021 en lien avec l'augmentation de la fréquentation de l'hôtel sur le second semestre. La société est quasiment à l'équilibre affichant une perte de 18 k€ contre une perte de 504 k€ en 2021.

Au 31 décembre 2022, les capitaux propres sont de 1 k€ suite à l'absorption des pertes antérieures pour 2 155 k€ dans le cadre de la reconstitution des capitaux propres réalisées sur l'exercice (augmentation de capital suivie d'une réduction pour le même montant).

La dette bancaire s'élève à 14700 k€ et le prêt d'ATB à cette filiale à 1542 k€ suite à l'utilisation de 1817 k€ affectée à l'augmentation de capital.

1.5.3.3. ATBDI

La société ATBDI est filiale à 100 % d'Aéroport Toulouse-Blagnac.

Elle a été créée en 2021 pour développer les projets de diversification sur la concession et n'a pas eu d'activité en 2022. Le résultat net est une perte de 0,4 k€ correspondant aux frais bancaires.

1.5.3.4. Création de nouvelles sociétés

Deux nouvelles sociétés ont été créées en décembre 2022 dans le périmètre du groupe ATB :

- › la société Aéroport Toulouse-Blagnac Energie Renouvelable 1 (ATB ENR1), filiale à 100 % d'Aéroport Toulouse-Blagnac, destinée à porter une centrale photovoltaïque sous la forme d'une ombrière de parking ;
- › la société Aéroport Toulouse-Blagnac Sky One 1 (ATB SO 1) filiale à 100 % d'Aéroport Toulouse-Blagnac Développement Immobilier (ATBDI), destinée à porter un ensemble immobilier tertiaire sur Blagnac 1.

Ces deux sociétés ont clôturé un premier exercice au 31 décembre 2022. Elle n'ont pas eu d'activité sur la période.

1.6. Actualité sociale, environnementale et sociétale

Actualité sociale

De nouveaux accords sociaux

Alors qu'ATB était précurseur en matière de télétravail, ayant mis en œuvre ce dispositif depuis 2014, la quasi-généralisation du travail à distance rendue nécessaire par la pandémie a entraîné une remise en question de l'accord initial. Un nouvel accord signé à l'unanimité définit les nouvelles modalités d'organisation du travail, le télétravail peut désormais se dérouler deux jours par semaine.

Un accord égalité femme-homme a également été signé en janvier 2022 pour une durée de 4 ans.

Depuis 2009, ATB a souhaité permettre à ses collaborateurs de bénéficier des résultats de l'entreprise tout en les encourageant à s'impliquer dans la réalisation des objectifs. En 2021, compte tenu des impacts de la crise sanitaire pour l'entreprise, la signature d'un nouvel accord d'intéressement n'était pas réalisable. Un nouvel accord a été signé le 14 juin 2022.

Activité partielle de longue durée

L'accord d'APLD signé en septembre 2020 a débuté le 1^{er} janvier 2021 et pour une durée de 2 ans. Cet accord permet de garantir les emplois. Ajusté en fonction du niveau de trafic de l'aéroport, le taux d'activité moyen des collaborateurs a été de 77 % en 2022.

Actualité environnementale

Des bus à hydrogène pour les passagers de l'aéroport

L'aéroport de Toulouse-Blagnac est l'un des premiers aéroports au monde à déployer côté pistes et côté ville des moyens de transport alimentés à l'hydrogène. Une initiative rendue possible grâce au projet Yport porté par la région Occitanie associée à un industriel.

En accueillant une station de production et de distribution d'hydrogène, construite par la société Yport, l'aéroport confirme sa volonté de réduire ses émissions de gaz à effet de serre et d'améliorer la qualité de l'air sur la plateforme, mais également de diversifier les sources d'énergies décarbonées sur le site. Ce projet est aussi l'une des actions répondant à l'engagement Net Zéro Émission 2050, pris dans le cadre de l'ACI Europe, pour assurer un développement raisonné et durable de son activité.

Le système Noise Lab pour une visualisation par le grand public des trajectoires et du bruit de l'activité aérienne

Grâce au système Noise Lab homologué en mars 2022, l'aéroport a mis à la disposition du public une interface de visualisation des trajectoires et du bruit, en accès libre sur internet. Le dépôt, la comptabilisation et la gestion des réclamations sont également facilités.

Le projet européen Stargate pour accélérer la décarbonation de l'aéroport et être source d'inspiration

Jusqu'en 2026, l'aéroport de Toulouse-Blagnac travaillera au sein d'un consortium de 22 partenaires emmené par l'aéroport de Bruxelles, pour développer des projets concrets en matière de décarbonation des opérations aéroportuaires, d'amélioration de la qualité environnementale locale et de la desserte multimodale de l'aéroport.

Le projet Stargate a été sélectionné et recevra 24,8 M€ de subventions de la Commission européenne, dans le cadre du Green Deal, pour réaliser ces projets dans les années à venir.

Ainsi, une trentaine de projets seront étudiés et mis en place localement puis transposés sur les autres aéroports afin de permettre à chacun de bénéficier des connaissances et des avancées en matière d'énergies renouvelables, d'optimisation de l'utilisation des ressources ou encore de transport multimodal.

Le plan de prévention du bruit dans l'environnement 2018-2023

Aéroport Toulouse-Blagnac a participé activement à la construction du PPBE 2018-2023 sous l'égide de la préfecture approuvé le 4 octobre 2022. Les objectifs du plan sont :

- › prévenir le bruit et gérer ses effets dans l'environnement, en particulier en évaluant le nombre de personnes exposées à un niveau défini et en recensant les mesures prévues pour maîtriser les nuisances;
- › réduire si cela est nécessaire, les niveaux de bruit générés par les activités aériennes, notamment lorsque l'exposition peut entraîner des effets nuisibles pour la santé humaine;
- › préserver la qualité de l'environnement sonore lorsque nécessaire.

Actualité sociétale

En lien avec la stratégie et la raison d'être, dans le cadre du plan CARRÉ, ATB a consolidé sa stratégie RSE et a défini 4 axes :

- › créer de la valeur partagée avec nos clients, nos actionnaires et nos collaborateurs en répondant aux besoins de déplacement avec l'exigence de durabilité;
- › déployer une politique sociale responsable valorisant les compétences, le dialogue et le bien-être;
- › accélérer la transition énergétique et améliorer notre empreinte environnementale;
- › participer au développement économique et social des territoires en intégrant les attentes sociétales.

Ces axes ont été déclinés en 16 engagements qui permettront d'établir la feuille de route.

1.7. Activité de Recherche & Développement

ATB n'a pas exercé d'activité de recherche et développement en 2022.



Évolution prévisible et perspectives d'avenir

(Groupe et ATB)

2.1. Trafic

La projection du trafic de l'année 2023 s'établit à près de 8 millions de passagers, soit 83,2 % du trafic de 2019, année de référence pré-COVID. Cette prévision s'appuie sur la poursuite de reprise du trafic amorcée au printemps 2022, avec toutefois un premier trimestre moins dynamique du fait de la situation économique et sanitaire mondiale. La prévision de trafic est en ligne avec le scénario prudent des orientations de l'ACI Europe connues à fin 2022.

2.2. Activités commerciales

Dans le cadre du plan stratégique CARE, plusieurs réflexions sont menées pour développer les revenus des activités existantes et pour transformer l'aéroport en lieu de destination.

À ce jour, reste fermé un point de restauration dans le Hall B est resté fermé du fait du peu d'utilisation de ce Hall. Il sera réouvert si le trafic le nécessite. Une nouvelle dynamique a été mise en place pour la commercialisation des pop-ups store sur 2023, très appréciés grâce à la diversité de leurs offres. Le Last Minute Duty Free a réouvert au mois de janvier 2023.

Pour la zone commerciale côté ville, la commercialisation de trois coques doit avoir lieu pour le second semestre.

Enfin, concernant le salon La Croix du Sud, une étude est en cours pour améliorer l'offre de restauration afin notamment d'accueillir Air Canada.

2.3. Activités immobilières/diversification

Obtention du permis d'aménager de la zone Blagnac 1

ATB a obtenu le permis d'aménager de la zone Blagnac 1 à la fin du mois d'octobre 2022.

L'opération d'aménagement – laquelle prévoit le développement de 25 000 m² d'activités aéroportuaires ou industrielles ainsi que 55 000 m² d'activités tertiaires – débutera en 2023 avec la réalisation de l'ensemble immobilier Sky One, lauréat de l'appel à projets urbains innovants *Dessine-Moi Toulouse*. Les demandes de permis de construire des lots A et B seront déposées début 2023.

Par ailleurs, après l'implantation d'une start-up dans le domaine de l'hydrogène pour avions, la seconde cellule du bâtiment 16 et les bureaux attenants seront loués à une deuxième société industrielle.

Développement des activités photovoltaïques

Après avoir défini le cadre technique, juridique et économique, ATB va réaliser deux centrales photovoltaïques en ombrières sur les parcs de stationnement P5 et P6; leur mise en service est programmée début 2025.

Une première centrale en autoconsommation, d'une puissance de 7 MWc, permettra à ATB de réduire sensiblement sa dépendance énergétique et le coût d'achat de l'électricité. La seconde centrale en injection sur le marché, d'une puissance de 8 MWc, apportera une nouvelle source de revenus indépendante de l'activité aéroportuaire.

2.4. RSE

Plan de déploiement de la stratégie RSE

Dans le cadre stratégie RSE, des ambassadeurs RSE ont été nommés dans chaque direction. La feuille de route RSE va être co-construite avec ces ambassadeurs.

Projet Stargate et stratégie Carbone de l'aéroport

Dans le cadre du projet Stargate et de son plan de décarbonation, ATB affiche en 2023 ses ambitions avec :

- › la réalisation d'une station de service de recharge électrique;
- › l'inauguration de la station de production et de distribution d'hydrogène vert Yport;
- › une feuille de route Net zéro émission;
- › une déclaration conjointe avec Airbus, ATR, la Région Occitanie et Aerospace Valley pour un engagement volontariste à l'utilisation des carburants durables;
- › le développement des solutions de mobilité : Écomode, forfait mobilités durables, mise en place d'une application intermodale d'aide à la décision pour accéder à l'aéroport et du label « Employeur Pro-Vélo ».

03

Autres informations relatives à la société ATB

3.1. Actionnariat des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, il est précisé que, à la clôture de l'exercice, les salariés ne détiennent aucune participation dans le capital social de la société, au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, dans le cadre d'une gestion collective.

3.2. Distribution de dividendes

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

- › exercice clos le 31 décembre 2021, pas de distribution ;
- › exercice clos le 31 décembre 2020, pas de distribution ;
- › exercice clos le 31 décembre 2019, pas de distribution.

3.3. Solde des dettes fournisseurs par échéance et solde des créances clients

(en milliers d'euros)	Article D. 441 I.-1° : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2° : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (facultatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (facultatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées												
Montant total des factures concernées TTC		- 6	- 27	0	11	- 22		- 55	334	310	171	760
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice		0,01 %	0,0' %	NA	NA	0,03 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice								NA	0,31 %	0,29 %	0,16 %	0,70 %
(B) factures exclues de (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues				236							139	
Montant des factures exclues				2 441							497	
(C) délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal, article L.441-6 ou article L.443-1 du code du commerce)												
Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement	Délai contractuel de 45 jours fin de mois, sauf délai légal plus favorable au fournisseur.						Délai contractuel, soit 30 jours net, date de facture.					

3.4. Dépenses non déductibles du résultat fiscal

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 31 k€, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement. L'impôt supporté en raison des dites dépenses et charges s'élève à 8 k€.

3.5. Tableau des résultats d'ATB des 5 derniers exercices

(en milliers d'euros, sauf mention contraire)	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
I. situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	148	148	148	148	148
b) Nombre d'actions émises	148 000	148 000	148 000	148 000	148 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
II. situation financière en fin d'exercice					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	150 026	156 976	79 036	84 773	125 186
b) Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	46 736	52 966	4 918	16 299	39 132
c) Impôt sur les bénéfices	8 592	9 744	- 336	0	1 754
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	38 144	43 222	5 254	16 299	37 378
e) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	16 243	20 257	- 12 754	- 5 624	12 030
f) Montants des bénéfices distribués	13 840	16 243	0	0	0
g) Participation des salariés	1 156	1 432	0	0	227
III. résultat des opérations réduit à une seule action (en €)					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	257,73	292,04	35,50	110,13	252,55
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	109,75	136,87	- 86,18	- 38,00	81,29
c) Dividende versé à chaque action	93,52	109,75	0,00	0,00	0,00
IV. personnel					
a) Nombre de salariés	305	307	309	301	284
b) Montant de la masse salariale	15 452	15 670	10 754	11 240	13 194
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	8 240	8 588	7 267	5 385	7 782

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Assemblée générale annuelle
statuant sur les comptes
de l'exercice
clos le 31 décembre 2022

Nous vous présentons les informations sur le gouvernement d'entreprise.

Ces informations ont été élaborées par votre conseil de surveillance conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2017-1162 du 12 juillet 2017 portant diverses mesures de simplification et de clarification des obligations à la charge des sociétés, prise en application de la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de l'économie dite « Sapin 2 ».

Ces informations sur le gouvernement d'entreprise concernent :

1. les modalités d'exercice de la direction générale;
2. la liste des mandats et fonctions;
3. la(les) convention(s) réglementée(s) avec une filiale;
4. l'état des délégations accordées par l'assemblée générale dans le domaine des augmentations de capital.

1. Les modalités d'exercice de la direction générale

Cette disposition concernant exclusivement les sociétés anonymes à conseil d'administration est à ce jour sans objet s'agissant de votre société.

2. La liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 1° du Code de commerce, nous vous présentons en annexe 1, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société commerciale par chaque mandataire social durant l'exercice.

3. La(Les) convention(s) réglementée(s) avec une filiale

Nous vous précisons, en application de l'article L 225-37-4-2° du Code de commerce, qu'il n'existe aucune convention réglementée intervenue, directement ou par personne interposée, entre :

- › d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et,
- › d'autre part, l'une des filiales de votre société : ATBD2I, ATBDH, ATBDI, ATB SO 1 ou ATB ENR 1.

4. L'état des délégations accordées par l'assemblée générale dans le domaine des augmentations de capital

Le directoire ne bénéficie d'aucune autorisation accordée par l'assemblée générale pouvant conduire à l'émission de titres donnant accès au capital.

Observations du Conseil de surveillance sur le rapport du directoire et sur les comptes de l'exercice

Conformément à l'article L225-68 du Code de commerce, le rapport sur le gouvernement d'entreprise contient les observations du conseil de surveillance sur le rapport du directoire et sur les comptes de l'exercice.

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, les comptes consolidés et le rapport de gestion du groupe inclus dans le rapport de gestion du directoire nous ont été communiqués dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Lors du conseil de surveillance du 29 mars 2023, le directoire a présenté ces documents et le rapport du comité d'audit a été pris en compte.

Nous avons par ailleurs été tenus régulièrement informés par le directoire de la marche des affaires et de l'activité de la société, et nous avons procédé, dans le cadre de la mission de surveillance du conseil, aux vérifications et contrôles que nous avons jugés nécessaires.

Les comités spécialisés ont eu accès à toutes les informations nécessaires leur permettant de donner leurs avis et recommandations.

Le conseil de surveillance s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2022 afin de remplir l'ensemble des missions tant légales que statutaires qui lui incombent.

Il a notamment adopté un nouveau règlement intérieur du conseil de surveillance et de ses comités qui détaille de façon précise les obligations des membres, notamment en matière de confidentialité. En outre, le conseil de surveillance a étendu les missions du comité d'audit au contrôle de conformité.

Par ailleurs, le conseil de surveillance a souhaité pérenniser l'usage d'une présentation de la situation générale de l'entreprise au début de chaque réunion, de façon à appréhender toujours mieux la dynamique de l'aéroport, ses projets et ses ambitions, en complément des rapports statutaires.

Concernant les résultats de l'exercice écoulé, le trafic est en forte reprise avec 7 037 084 passagers commerciaux, encore en retrait de 26,9 % par rapport à la référence 2019.

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 131,7 millions d'euros, en croissance de 45 % par rapport à 2021, mais encore inférieur de 18 % par rapport à celui de 2019.

Le plan d'économies sur les charges et les investissements a dû être révisé dans le contexte de reprise du trafic et d'inflation; les coûts opérationnels avant amortissements s'élèvent à 84,9 millions d'euros contre 64,5 millions d'euros en 2021.

L'EBITDA de l'exercice s'élève à 46,8 millions d'euros et le résultat net est un bénéfice de 14,6 millions d'euros.

Compte tenu de ce qui précède, nous n'avons aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport du directoire sur la gestion de la société que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et les comptes consolidés.

Le conseil de surveillance a noté avec satisfaction que 2022 était une année de nette reprise du trafic durant laquelle l'aéroport a su adapter en continu ses infrastructures et son offre commerciale, lui

permettant ainsi de maintenir son statut de leader français en matière de satisfaction globale des passagers.

L'aéroport a continué son développement raisonné, poursuivant ses nombreux projets, dont deux très structurants, en matière de décarbonation : décision de construire deux centrales photovoltaïques sur les éco parcs et d'installer, en 2023, une station de recharge rapide pour les véhicules électriques.

Le conseil de surveillance a, par ailleurs, renouvelé le directoire à l'identique en 2022, marquant ainsi sa confiance à l'équipe en place qui a su traverser la crise en sauvegardant les intérêts sociaux et économiques majeurs de l'entreprise et en la réorganisant pour gagner en efficacité et profiter ainsi au mieux de la sortie de crise.

Il tient à remercier, cette année encore, l'ensemble des salariés de la société qui sont restés fortement mobilisés pour assurer les missions de l'aéroport dans un contexte encore difficile et incertain.

2022 État financiers consolidés

IFRS



sommaire

01	État de la situation financière	36		
02	État du résultat global consolidé	37		
03	Tableau de variations des capitaux propres consolidés	38		
04	Tableau des flux de trésorerie	39		
05	Notes annexes aux comptes consolidés	40		
	1. Présentation du Groupe	40		
	2. Déclaration de conformité	40		
	3. Base de préparation des états financiers consolidés	40		
	3.1. Référentiel IFRS	41		
	3.2. Estimations comptables	41		
	3.3. Méthodes de consolidation	42		
	3.4. Périmètre de consolidation	43		
	4. Faits caractéristiques de l'exercice	45		
	5. Information relative à l'état de situation financière consolidée	46		
	5.1. Immobilisations corporelles et incorporelles	46		
	5.2. Immeubles de placement	49		
	5.3. Pertes de valeur des immobilisations corporelles, incorporelles et des immeubles de placement	50		
	5.4. Participations dans les sociétés mises en équivalence	51		
	5.5. Actifs financiers	51		
	5.6. Clients et comptes rattachés	52		
	5.7. Autres actifs courants et non-courants	53		
	5.8. Trésorerie et équivalent de trésorerie	54		
	5.9. Composition du capital et autres réserves	54		
	5.10. Emprunts et dettes financières	55		
	5.11. Instruments financiers dérivés et opérations de couverture	57		
	5.12. Engagements de retraite et assimilés	58		
	5.13. Provision pour risques et charges	60		
	5.14. Impôts courants et différés	61		
	5.15. Fournisseurs et autres passifs courants et non-courants	61		
	5.16. Information à la juste valeur des actifs et passifs financiers	62		
	6. Information relative à l'état du résultat global consolidé	63		
	6.1. Ventilation des revenus	63		
	6.2. Services extérieurs	64		
	6.3. Charges de personnel	64		
	6.4. Impôts et taxes	65		
	6.5. Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	65		
	6.6. Autres produits et charges	65		
	6.7. Coût de l'endettement financier	66		
	6.8. Impôt sur le résultat et preuve d'impôt	66		
	7. Engagement hors bilan	68		
	7.1. Transactions avec les parties liées	69		
	7.2. Principales opérations entre la société ATB et ses filiales	69		
	7.3. Publicité des honoraires des CAC	69		
06	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	70		

01

État de la situation financière

Actif

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Immobilisations incorporelles	5.1	1 290	1 496
Immobilisations corporelles	5.1	232 221	236 575
Immeubles de placement	5.2	50 803	54 161
Participations dans les sociétés mises en équivalence	5.4	3 248	2 726
Autres actifs financiers non courants	5.5	1 531	1 347
Autres actifs non courants	5.7	227	259
Impôts différés actifs	5.14	0	0
Actifs non courants		289 321	296 564
Clients et comptes rattachés	5.6	19 105	19 418
Autres créances courantes	5.7	44 055	39 324
Autres actifs financiers courants	5.5	10 040	128
Actifs d'impôts exigibles	5.14	–	120
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.8	55 285	36 778
Actifs courants		128 485	95 768
Total actifs		417 806	392 332

Passif

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Capital social	5.9	148	148
Primes liées au capital	5.9	–	–
Réserves consolidées et résultat net	5.9	100 868	86 219
Autres éléments de capitaux propres	5.9	566	(1 002)
Capitaux propres – part du Groupe		101 582	85 365
Intérêts minoritaires	5.9	–	–
Capitaux propres		101 582	85 365
Emprunts et dettes financières à long terme	5.10	137 201	142 755
Provisions non courantes	5.13	61 299	58 620
Autres passifs non courants		31 984	25 578
Impôts différés passifs	5.14	11 299	8 208
Passifs non courants		241 783	235 161
Fournisseurs et comptes rattachés	5.15	17 587	13 706
Autres dettes courantes	5.15	29 322	20 797
Emprunts et dettes financières à court terme	5.10	25 562	37 303
Provisions courantes	5.13	–	–
Passifs d'impôt exigible	5.14	1 970	–
Passifs courants		74 41	71 806
Total capitaux propres et passifs		417 806	392 332

02

État du résultat global consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Produits des activités ordinaires	6.1	131 684	90 544
Charges externes	6.2	(56 119)	(41 092)
Charges de personnel	6.3	(21 155)	(16 404)
Impôts et taxes	6.4	(7 908)	(6 869)
Dotation nette aux amortissements	6.5	(26 338)	(27 564)
Dotation nette aux provisions	6.5	116	95
Autres produits d'exploitation	6.6	707	447
Autres charges d'exploitation	6.6	(516)	(735)
Résultat opérationnel courant		20 470	(1 577)
Autres produits (charges) opérationnels	6.6	874	(495)
Résultat opérationnel		21 344	(2 072)
Coût de l'endettement financier brut	6.7	(3 425)	(4 520)
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie	6.7	143	79
Coût de l'endettement financier net		(3 282)	(4 440)
Autres produits financiers	6.7	291	76
Autres charges financières	6.7	(64)	(23)
Charge d'impôt	6.8	(4 552)	1 544
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	6.3	911	775
Résultat net		14 649	(4 140)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		824	1 163
Réévaluation des actifs disponibles à la vente		-	-
Éléments recyclables ultérieurement en résultat¹		824	1 163
Écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies		744	287
Éléments non recyclables ultérieurement en résultat¹		744	287
Autres éléments du résultat global comptabilisés en capitaux propres		1 568	1 449
Résultat global		16 217	(2 691)
Résultat net		14 649	(4 140)
Part des intérêts minoritaires		-	-
Part du Groupe		14 649	(4 140)
Résultat global		16 217	(2 691)
Part des intérêts minoritaires		-	-
Part du Groupe		16 217	(2 691)
Résultat net par action – part du Groupe			
Résultat net de base par action (en euros)		99	(28)

¹ Les autres éléments du résultat global sont présentés après effet d'impôt

03

Tableau de variations des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital	Primes liées au capital	Réserves consolidées et résultat net	Autres éléments de capitaux propres		Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
				Réserves de juste valeur	Gains et pertes actuariels			
01/01/2021	148	-	90 360	(1 503)	(948)	88 057	-	88 057
Autres éléments du résultat global de la période	-	-	-	1 163	287	1 449	-	1 449
Résultat net de la période	-	-	(4 140)	-	-	(4 140)	-	(4 140)
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
31/12/2021	148	-	86 219	(340)	(662)	85 365	-	85 365
01/01/2022	148	-	86 219	(340)	(662)	85 365	-	85 365
Autres éléments du résultat global de la période	-	-	-	824	744	1 568	-	1 568
Résultat net de la période	-	-	14 649	-	-	14 649	-	14 649
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
31/12/2022	148	-	100 868	484	82	101 582	-	101 582

04

Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	2022	2021
Résultat net consolidé	14 649	(4 140)
Retraitement des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Résultat des sociétés mises en équivalence	(911)	(775)
Dotations nettes aux amortissements & provisions	26 492	27 615
Résultat de cessions d'actifs non courants	(874)	495
Charge d'impôt	4 552	(1 544)
Coût de l'endettement net payé	3 184	4 403
Flux de trésorerie lié à l'activité avant variations de BFR, d'actifs d'exploitation non courants et impôt	47 091	26 054
Variation du BFR lié à l'activité	10 107	(7 319)
Impôt payé	83	2 509
Flux net de trésorerie généré par l'activité	57 281	21 244
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(11 708)	(11 774)
Acquisition des autres actifs financiers	(111)	(1 347)
Produits des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	103	290
Produits des cessions des autres actifs	26	-
Dividendes reçus	390	-
Remboursement des avances et prêts consentis	146	-
Autres mouvements de trésorerie	2 237	-
Intérêts nets perçus	187	(0)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(8 730)	(12 831)
Encaissements provenant d'emprunt à long terme	8 547	4 651
Remboursement d'emprunts à long terme	(28 186)	(25 917)
Remboursement des autres dettes financières	(1 083)	(1 029)
Autres mouvements de trésorerie	3 706	(182)
Coût de l'endettement net payé	(3 027)	(4 438)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(20 043)	(26 915)
Variation de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	28 508	(18 502)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture ¹	36 778	55 279
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture ²	65 285	36 778
¹ dont trésorerie et équivalents de trésorerie liés à la TNSA	6 589	6 813
² dont trésorerie et équivalents de trésorerie liés à la TNSA	10 288	6 589



Notes annexes aux comptes consolidés

1. Présentation du Groupe

Le Groupe Aéroport Toulouse-Blagnac (Groupe ATB) exploite et développe l'aéroport de Toulouse-Blagnac dans le cadre d'un contrat de concession accordé par l'État français jusqu'en 2046. Il met ses infrastructures à disposition des passagers, compagnies aériennes et autres opérateurs de la plateforme.

Dans le cadre de ses activités de diversification, le Groupe développe des activités immobilières sur le territoire de la concession.

2. Déclaration de conformité

En application du Règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2022 ont été établis en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2022.

Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index_en.htm.

3. Base de préparation des états financiers consolidés

Le directoire a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2022 lors de sa séance du 17 février 2023. Ces derniers ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra avant le 30 juin 2023.

Les comptes consolidés ont été élaborés sur la base des comptes sociaux des sociétés du Groupe ATB, arrêtés au 31 décembre 2022 et couvrant une période de 12 mois.

Les états financiers utilisés au titre de l'information comparative sont ceux clos au 31 décembre 2021.

Enfin, les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, l'euro étant la monnaie fonctionnelle d'ATB, société mère du Groupe et de ses filiales.

3.1. Référentiel IFRS

Le référentiel IFRS intègre les normes comptables internationales (IAS, IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'information financière internationales (International Financial Reporting Interpretations Committee – IFRIC), telles que publiées par l'IASB au 31 décembre 2022, applicables à compter de 2022 et telles qu'adoptées par l'UE au 31 décembre 2022.

Ces principes ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB dans la mesure où les textes publiés par l'IASB, mais non encore adoptés par l'Union européenne n'ont pas d'incidence significative pour le Groupe ATB.

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2022 sont identiques à ceux appliqués pour la préparation des comptes consolidés au 31 décembre 2021, à l'exception des normes, amendements et interprétations applicables au 1^{er} janvier 2022.

Les normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2022 et non appliqués par anticipation ont été analysés et mis en œuvre le cas échéant. Amendements à IAS 16, IAS 37 et IFRS 3 n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB, mais non encore adoptées par l'Union européenne ne font pas l'objet d'une application anticipée par le Groupe.

En application des exemptions prévues par IFRS 8 et IAS 33, le Groupe ne publie pas d'information sectorielle et ni de résultat dilué par action.

3.2. Estimations comptables

La préparation des états financiers requiert, de la part de la direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels. Ces estimations reposent sur une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les principales estimations portent sur :

- › la durée d'amortissement des immobilisations corporelles (cf. [5.1](#));
- › les hypothèses retenues pour l'évaluation de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière (cf. [5.12](#));
- › les hypothèses de calcul de la provision pour fin de concession (cf. [5.13](#));
- › les provisions pour risques et charges (cf. [5.13](#)).

Ces estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations.

3.3. Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de toutes les entités significatives contrôlées par le Groupe. Une entité est dite contrôlée (IFRS 10), quel que soit le niveau de participation détenu dans l'entité en question, dès lors que le Groupe présente une exposition, ou détient des droits à des rendements variables en raison de ses liens avec ladite entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Les filiales sont pleinement consolidées à compter de la date où le contrôle a été transféré au Groupe et déconsolidées à compter de la date où ce contrôle prend fin. Les filiales établissent leurs états financiers à la même date d'arrêté des comptes que les états financiers consolidés du Groupe et appliquent les mêmes règles comptables en cas d'opérations similaires. Les opérations réalisées entre filiales consolidées sont éliminées en totalité, ainsi que les créances et dettes qui en résultent. Les participations dans des entités mises en équivalence comprennent les participations dans des sociétés associées et coentreprises. Le Groupe ATB ne détient pas de coentreprise.

Une société associée désigne une entité sur laquelle le Groupe exerce une influence significative dès lors qu'il a le pouvoir de participer aux décisions relatives à la politique financière et opérationnelle de ladite entité, sans pour autant avoir le contrôle, seul ou conjointement, sur celle-ci. Une influence significative dans une entité est présumée exister lorsque le Groupe détient au moins 20 % des droits de vote de cette dernière.

3.4. Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2022, le périmètre de consolidation est le suivant :

Sociétés	SIREN	% intérêts	% contrôle	Méthode de consolidation
Aéroport Toulouse-Blagnac (ATB)	493 292 403	Mère	Mère	Société consolidante
Aéroport Toulouse-Blagnac Développement Immobilier Industriel (ATBD2i)	528 552 862	100 %	100 %	Intégration globale
Aéroport Toulouse-Blagnac Développement Hôtelier (ATBDH)	808 438 253	100 %	100 %	Intégration globale
Aéroport Toulouse-Blagnac Développement Immobilier (ATBDI)	904 638 608	100 %	100 %	Intégration globale
Aéroport Toulouse-Blagnac Energie Renouvelable 1 (ATB ENR1)	922 477 351	100 %	100 %	Intégration globale
Aéroport Toulouse-Blagnac Sky One 1 (ATB SO 1)	922 477 401	100 %	100 %	Intégration globale
Société d'Exploitation de Toulouse Francazal Aéroport (SETFA)	797 678 604	39 %	39 %	Mise en équivalence

Le périmètre de consolidation a été élargi aux sociétés ATB ENR 1 et ATB SO 1 pour faire suite à leur création au cours de l'exercice 2022.

Détail des activités

ATBD2i : SASU Aéroport Toulouse-Blagnac Développement Immobilier Industriel, filiale créée en novembre 2010 qui a commencé son activité d'immobilier industriel en janvier 2015 avec la location de hangars de peinture d'avions.

ATBDH : SASU Aéroport Toulouse-Blagnac Développement Hôtelier, filiale créée en décembre 2014 pour assurer le développement de l'immobilier hôtelier sur le périmètre de la concession de Toulouse-Blagnac. Le premier hôtel a été ouvert au public en décembre 2018.

ATBDI : SASU Aéroport Toulouse-Blagnac Développement Immobilier, filiale créée en octobre 2021 dont l'objet est de participer au développement de projets immobiliers de diversification sur la concession.

ATB SO 1 : SASU Aéroport Toulouse-Blagnac Sky One 1, filiale à 100 % d'ATBDI créée en décembre 2022 dont l'objet est l'acquisition d'un ensemble immobilier de bureau située dans la zone dite « Blagnac 1 ».

ATB ENR1 : SASU Aéroport Toulouse-Blagnac Énergie Renouvelable 1, filiale à 100 % d'ATB, créée en décembre 2022 pour assurer le développement de système et installation de production d'énergies renouvelables à partir de l'énergie solaire.

SETFA : SAS Société d'Exploitation de Toulouse Francazal Aéroport, société associée au sein du Groupe ATB, qui assure la gestion de la plateforme aéroportuaire de Toulouse Francazal depuis l'entrée en vigueur de la convention de concession donnée par l'État en juin 2014.

4. Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice 2022 affiche une forte reprise d'activité :

- › le trafic aérien rebondit à 73,2 % de la référence 2019, soit une croissance de + 84 % par rapport à l'exercice précédent : cette dernière s'est accélérée à partir du 2^e trimestre ;
- › le plan d'économie sur les charges d'exploitation et les investissements amorcé en 2020 se poursuit sur l'exercice avec des adaptations tenant compte de la hausse des tarifs de l'électricité et le renforcement du plan de maintenance des équipements et infrastructures après des reports lors des dernières années ;
- › l'accord d'activité partielle de longue durée, signé le 28 septembre 2020, permet de maintenir un taux d'activité moyen de 78 % ;
- › une troisième avance remboursable, après celles de 2020 et 2021, a été versée par l'État au titre des dépenses de sûreté-sécurité de 6 406 k€ dont le remboursement sera étalé entre 2026 et 2032. Cette avance a été reconnue en dette d'exploitation.

Par ailleurs, l'exercice est marqué par :

- › l'homologation des tarifs aéronautiques pour 2022 avec une augmentation de 3,5 % et la création d'une redevance bagage. De nouvelles mesures incitatives à la reprise du trafic, ayant un impact de 2 111 k€ sur le chiffre d'affaires, ont également été mises en place ;
- › la signature d'un nouvel accord d'intéressement et de participation en juin 2022, valable un an, ayant un impact de 1 083 k€ sur l'exercice ;
- › la signature d'un nouvel accord de rémunération variable pour 742 k€ sur l'exercice ;
- › la reconnaissance d'une plus-value de cession d'actif pour 1 046 k€ suite l'enregistrement du produit d'assurance de 2 056 k€ couvrant le sinistre sur la toiture du Hall D de l'aérogare, dont l'impact de la VNC suite à la mise au rebut s'élève à 1 010 k€ ;
- › le retour à une situation bénéficiaire avec un résultat fiscal groupe de 8 403 k€ après imputation d'un montant de 8 390 k€ au titre du report en avant des déficits constatés lors des exercices précédents ;
- › un versement exceptionnel de 2 600 k€ a été reçu en décembre 2022 dans le cadre de la compensation du déficit de financement de la TNSA pour l'aide à l'insonorisation de riverains pour la période 2020- 2022 ;
- › la création de la société ATB ENR1, Aéroport Toulouse-Blagnac Énergie Renouvelable 1, filiale à 100 % d'ATB en décembre 2022 pour assurer le développement d'une centrale photovoltaïque en ombrières sur l'un des deux parcs de stationnement éloignés ;
- › la création de la société ATB SO 1, Aéroport Toulouse-Blagnac Sky One 1, filiale à 100 % d'ATBDI, en décembre 2022 dans le but d'acquérir un futur ensemble immobilier de bureaux situés dans la zone dite « Blagnac 1 ».

5. Information relative à l'état de situation financière consolidée

5.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Les subventions d'investissement reçues sont comptabilisées en diminution des immobilisations corporelles et sont étalées sur la durée d'amortissement des actifs qui en ont bénéficié. Conformément à la norme IAS 23, les coûts d'emprunt sont capitalisés au titre des actifs éligibles.

Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée des composants identifiés.

Sur l'exercice 2017, les durées d'amortissement ont été revues et validées par une revue technique indépendante. Les durées sont les suivantes :

Nature des biens	Durées
Logiciels informatiques	1 à 10 ans
Constructions	
› Gros œuvre	46 ans
› Clos couvert	40 à 46 ans
› Second œuvre	10 à 20 ans
› Lots techniques	10 à 25 ans
Pistes, voies de circulation et aires de stationnement avions	10 à 46 ans
Voiries et parkings	10 à 46 ans
Installations techniques, matériels et outillages industriels	10 à 30 ans
Autres immobilisations corporelles	5 à 10 ans

Il est à noter que la reprise de caducité sur les biens renouvelables devenus non renouvelables, faisant suite à la revue des durées, fait l'objet d'un étalement sur la durée résiduelle de la concession. Cette position a fait l'objet d'une demande de rescrit fiscal qui reste toujours sans réponse à ce jour. La durée d'utilité de l'essentiel des biens ne pouvant excéder la durée de vie de la concession, tous les composants afférents ont nécessairement une durée d'utilité totale inférieure ou égale à 46 ans.

En l'absence de goodwill ou d'immobilisation incorporelle à durée de vie indéterminée, les actifs immobilisés du Groupe font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il existe des indices de perte de valeur du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de la période et que leur valeur recouvrable apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable. Il convient de se référer au paragraphe [5.3](#).

(en milliers d'euros)	Immo. incorporelles	Terrains	Constructions sur sol d'autrui	Installations techniques/outillage	Autres	Immo. en cours	Droits d'utilisation	Total
Valeur brute								
Au 31 décembre 2021	10 080	2 903	489 775	23 591	10 228	4 356	12 874	553 807
Acquisitions	91	-	722	385	103	14 739	219	16 259
Mises en service	543	-	3 934	899	597	(5 974)	-	-
Mises au rebut/Cessions	(2 270)	-	(4 494)	(305)	(412)	(38)	-	(7 519)
Subventions reçues	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2022	8 444	2 903	489 937	24 570	10 516	13 084	13 093	562 547
Amortissements/pertes de valeur								
Au 31 décembre 2021	(8 584)	(562)	(279 175)	(15 956)	(5 716)	-	(5 744)	(315 737)
Amortissements	(679)	(94)	(15 472)	(1 770)	(840)	-	(596)	(19 449)
Pertes de valeur	-	-	97	-	-	-	-	97
Mises au rebut/Cessions	2 109	-	3 309	223	412	-	-	6 053
Au 31 décembre 2022	(7 153)	(656)	(291 240)	(17 502)	(6 144)	-	(6 340)	(329 036)
Valeur nette								
Au 31 décembre 2021	1 496	2 342	210 600	7 635	4 512	4 356	7 130	238 071
Au 31 décembre 2022	1 290	2 248	198 697	7 067	4 372	13 084	6 753	233 512

5.1.1. Acquisitions

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles s'élèvent à 16 259 k€ pour l'exercice 2022. Les plus significatives concernent :

- › les travaux d'adaptation du système d'inspection filtrage des bagages en soute (IFBS) au standard 3 pour 6 441 k€;
- › la rénovation de la toiture du Hall D de l'aérogare pour 2 203 k€;
- › la rénovation du bâtiment 16 pour 1 888 k€.

Les immobilisations en cours mises en service en 2022 s'établissent à 5 974 k€ avec principalement :

- › les travaux de rénovation du bâtiment 16 pour 2 342 k€;
- › une partie des travaux d'adaptation de l'IFBS au standard 3 pour 592 k€;
- › l'évolution de l'infrastructure datacenter pour 472 k€;
- › le changement de l'alimentation des mâts d'éclairage au niveau du Hall D pour 413 k€.

5.1.2. Mises au rebut et cessions

Des immobilisations ont été mises au rebut ou cédées en 2022 sur une valeur brute de 7 519 k€ et une valeur nette de 1 466 k€. Les principaux biens mis au rebut avec une valeur nette non nulle sont relatifs aux travaux de rénovation de la toiture du Hall D pour 1 010 k€.

5.1.3. Subventions d'investissement

Le Groupe bénéficie de subventions d'investissement afin d'acquérir ou de créer des valeurs immobilisées. Elles sont comptabilisées en diminution des immobilisations corporelles auxquelles elles se rattachent. Au 31 décembre 2022, le montant des subventions reçues, nettes des amortissements, s'élève à 3 428 k€.

5.1.4. Contrats de location IFRS 16

Le Groupe applique la norme IFRS 16 « Contrats de location » depuis le 1^{er} janvier 2019. Cette norme impose pour chaque contrat de location où le Groupe est preneur, hors quelques exceptions, la comptabilisation d'un actif au titre du droit d'utilisation pour les contrats de location antérieurement assimilés à des contrats de location simple, en application d'IAS 17, en contrepartie d'une dette de location équivalente à la valeur actualisée des paiements restants du contrat. Le Groupe actualise la dette de location des contrats au taux d'emprunt marginal en tenant compte de la durée résiduelle des contrats à la date de première application de la norme.

Le Groupe évalue si un contrat est un contrat de location selon IFRS 16 à la date d'entrée en vigueur dudit contrat. Cette évaluation requiert l'exercice du jugement pour apprécier si le contrat porte sur un actif spécifique, si le Groupe obtient la quasi-totalité des avantages économiques liées à l'utilisation de l'actif et a la capacité de contrôler l'utilisation de cet actif.

Les contrats conclus par le Groupe entrant dans le champ d'application de cette norme concernent principalement la location-financement d'une station de traitement des eaux pluviales, la location de matériel de transport et de matériel informatique.

Conformément aux dispositions de la norme, le Groupe a choisi de recourir aux deux simplifications pratiques offertes par la norme à savoir ne pas appliquer les dispositions de la norme aux contrats de location dont :

- › l'actif sous-jacent est de faible valeur; le seuil retenu pour cette catégorie est une valeur à neuf de 5 k€
- › la durée initiale du contrat est inférieure ou égale à 12 mois.

Les actifs liés au droit d'utilisation sont inclus au poste immobilisations corporelles et la dette de location figure au poste dette liée aux contrats de location (cf. [5.10.4](#)). Les charges d'intérêt sur les obligations relatives sont incluses dans le résultat financier.

Les actifs liés au droit d'utilisation se détaillent comme suit :

(en milliers d'euros)	Installations techniques	Matériel de transport	Matériel informatique	Total
Valeur nette au 31/12/2021	6 100	1 019	11	7 130
Investissements	–	–	219	219
Amortissements et dépréciations	(262)	(284)	(49)	(596)
Valeur nette au 31/12/2022	5 839	735	180	6 753
Valeur brute	9 831	2 447	596	12 874
Cumul des amortissements et dépréciations	(3 992)	(1 712)	(635)	(6 340)

5.2. Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers (terrain, bâtiment, ensemble immobilier ou partie de l'un de ces éléments) détenus et donnés en location ou, en vue d'être loués, à des tiers dans le cadre de contrats de location simple ainsi que les biens immobiliers en cours de construction en vue d'une utilisation ultérieure en tant qu'immeuble de placement. Ces biens génèrent des flux de trésorerie indépendants des autres actifs détenus par l'entité. Par opposition, les immeubles occupés par le Groupe ATB pour ses besoins propres (bâtiments administratifs ou d'exploitation) ne sont pas des immeubles de placement, mais des immeubles d'exploitation figurant au bilan sous le poste « immobilisations corporelles ».

Les immeubles de placement apparaissent ainsi sur une ligne spécifique du bilan et, conformément à l'option offerte par IAS 40, sont évalués selon la méthode du coût historique, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les bâtiments concernés sont amortis linéairement sur la base des durées d'utilité allant de 15 à 28 ans.

La juste valeur des immeubles de placement est appréciée en interne par une méthode de capitalisation des loyers. Il convient de se référer au paragraphe [5.3](#).

(en milliers d'euros)	Constructions sur sol d'autrui	Immo. en cours	Total
Valeur brute			
Au 31 décembre 2021	66 747	–	66 747
Acquisitions	101	–	101
Mises en service	–	–	–
Mises au rebut/Cessions	–	–	–
Au 31 décembre 2022	66 847	–	66 847
Amortissements/pertes de valeur			
Au 31 décembre 2021	(12 586)	–	(12 586)
Amortissements	(3 458)	–	(3 458)
Pertes de valeur	–	–	–
Mises au rebut/Cessions	–	–	–
Au 31 décembre 2022	(16 044)	–	(16 044)
Valeur nette			
Au 31 décembre 2021	54 161	–	54 161
Au 31 décembre 2022	50 803	–	50 803

Les immeubles de placement sont constitués des biens immobiliers liés aux activités de diversification. Les acquisitions de la période s'élèvent à 101 k€ et concernent le remplacement d'un portail d'accès pour des bâtiments industriels aux pistes.

5.3. Pertes de valeur des immobilisations corporelles, incorporelles et des immeubles de placement

Les immobilisations corporelles, incorporelles et les immeubles de placement font l'objet de tests de dépréciation lorsque des indices de perte de valeur surviennent. Les tests de dépréciation sont réalisés pour chaque actif identifiable ou à défaut au niveau de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) du Groupe à savoir le périmètre de la concession aéroportuaire et les activités de diversification de développement immobilier.

Dans le cas où le montant recouvrable de l'actif ou de l'UGT est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. La valeur recouvrable est estimée avant service de la dette au coût moyen pondéré du capital sur la base des flux de trésorerie revus pour tenir compte de l'ensemble des éléments connus à date.

Les situations conjuguées de la chute du trafic aérien consécutive à la crise sanitaire et des résultats dégagés par les sociétés du Groupe notamment affectés par la baisse des revenus aéronautiques et extraaéronautiques, constituent un indice de perte de valeur.

Des tests de dépréciation ont été réalisés sur les UGT du Groupe ATB ainsi que sur certains actifs pris individuellement et n'ont pas conduit à la constatation de dépréciation au cours de l'exercice.

Par ailleurs, une dépréciation d'un montant de 682 k€ a été comptabilisée en 2021 sur des coques de restauration situées dans l'aérogare, en lien avec le contexte sanitaire et la chute du trafic aérien. La reprise de cette dépréciation est étalée linéairement jusqu'en 2025, soit l'hypothèse de date de recouvrement du trafic 2019.

5.4. Participations dans les sociétés mises en équivalence

La quote-part de résultat mise en équivalence dans les comptes du Groupe concerne la société associée SETFA dans laquelle le Groupe détient 39 % des parts pour une valeur d'acquisition de 149 k€. La valeur d'équivalence 31 décembre 2022 s'élève à 3 248 k€.

5.5. Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés selon les dispositions de la norme IFRS 9 et présentés selon les dispositions des normes IAS 32 et IFRS 7. Le Groupe enregistre un actif financier lorsqu'il devient partie prenante aux dispositions contractuelles de cet instrument.

Les actifs financiers non courants comprennent :

- › les actifs financiers disponibles à la vente;
- › les prêts et créances au coût amorti;
- › la juste valeur positive des produits dérivés qualifiés comptablement de couverture dont la maturité est supérieure à un an.

Le Groupe ne détient pas d'actif financier à la juste valeur par résultat ni d'actif financier destinés à être détenus jusqu'à l'échéance.

Les actifs financiers sont sortis de l'état de situation financière dès lors que les droits aux flux futurs de trésorerie ont expiré ou ont été transférés à un tiers, que le Groupe a transféré l'essentiel des risques et avantages et qu'il n'a pas conservé le contrôle de ces actifs.

Actifs financiers disponibles à la vente

Il s'agit pour le Groupe principalement de placements financiers et de titres de participation non consolidés. À chaque clôture périodique, ces titres sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées en autres éléments du résultat global et présentées en capitaux propres. Lorsque ces placements sont cédés, le cumul des profits ou pertes, comptabilisé antérieurement en capitaux propres, est reconnu en résultat.

Prêts et créances au coût amorti

Cette catégorie contient principalement les avances en compte courant consenties à des sociétés mises en équivalence ou non consolidées : les prêts et créances au coût amorti sont comptabilisés initialement à leur juste valeur diminuée, le cas échéant, des coûts de transaction directement attribuables. À chaque clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres actifs financiers courants comprennent les dépôts à terme souscrits avec un horizon de gestion à court terme et ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.

Les montants figurant dans l'état de situation financière s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Actifs disponibles à la vente	–	26
Instruments financiers dérivés actifs	357	–
Prêts et créances nets	1 214	1 449
Dépôts à terme	10 000	–
Total	11 571	1 475
dont courant	10 040	128
dont non courant	1 532	1 347

Au 31 décembre 2022, les prêts et créances se composent essentiellement d'un prêt accordé à la société SETFA, mise en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe, dont l'échéance est supérieure à 5 ans.

Un remboursement de ces avances a été effectué en 2022 pour un montant de 145 k€. Sur la base du plan d'affaires présenté par la société, aucune dépréciation n'a été constatée à la clôture de l'exercice sur ce compte-courant.

5.6. Clients et comptes rattachés

Les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont des actifs financiers courants, à l'exception des charges constatées d'avance. Ils sont évalués initialement à leur juste valeur : le Groupe considère que la valeur nominale des créances clients, ainsi que de divers dépôts, cautionnements et charges constatées d'avance à moins d'un an, est une bonne estimation de la valeur de marché, en raison du fort degré de liquidité de ces éléments.

Ces créances sont éventuellement dépréciées afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les créances clients et comptes rattachés se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Créances clients	19 052	19 384
Clients douteux	497	594
Cumul des dépréciations	(444)	(560)
Montants nets	19 105	19 418

Le montant des provisions au 31 décembre 2022 est de 444 k€ contre 560 k€ à la clôture de l'exercice précédent.

Les recouvrements des créances clients au 31 décembre 2022 effectués sur le début de l'exercice 2023 sont conformes aux délais de règlement usuels.

5.7. Autres actifs courants et non-courants

Le détail des autres actifs courants et non courants est le suivant :

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Avances et acomptes versés	1 729	1 133
Créances sociales	76	596
Créances fiscales	3 027	2 262
Créance relative à la taxe d'aéroport	36 972	33 146
Débiteurs divers	118	129
Charges constatées d'avances	2 360	2 318
Total	44 282	39 583
dont courant	44 055	39 324
dont non courant	227	259

Les créances fiscales se composent principalement de la TVA déductible.

5.7.1. Créance relative à la taxe de sûreté et sécurité

Les conditions d'assiette et de recouvrement de la taxe d'aéroport ont été fixées par la loi de finances. Le produit de la taxe est affecté au financement des missions de sûreté, sécurité, lutte contre le péril animalier et de contrôles environnementaux. Les charges d'exploitation correspondantes sont enregistrées au fur et à mesure de leur survenance et les produits comptabilisés dans le chiffre d'affaires.

Au 31 décembre 2022, les charges engagées sont supérieures aux produits perçus et par conséquent un produit à recevoir a été constaté pour un montant de 36 972 k€ contre 33 146 k€ au 31 décembre 2021. Cette augmentation est essentiellement liée à des versements de la DGAC calculés sur la base d'un tarif de sûreté et de sécurité par passager en inadéquation avec le trafic.

Dans le cadre de la loi de finances pour 2021 et dans le but de soutenir les exploitants d'aéroport touchés par la crise du COVID-19, une avance supplémentaire de 6 406 k€ a été versée par l'État au titre des dépenses de sûreté-sécurité. Le montant global des avances s'élève à 31 983 k€ au 31 décembre 2022. Leurs remboursements s'étaleront entre 2024 et 2032 (cf. [5.15](#)).

5.8. Trésorerie et équivalent de trésorerie

Ce poste intègre les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie, constitués principalement de dépôts à terme, dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine, aisément convertibles en un montant connu de liquidités et sans risque significatif de changement de valeur.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Dépôts à terme	9 013	12 019
Disponibilités	46 272	24 759
Trésorerie et équivalents de trésorerie	55 285	36 778

Au 31 décembre 2022, la trésorerie et équivalents de trésorerie intègrent 10 288 k€ de disponibilités relatives à la TNSA, dont l'utilisation est strictement limitée au financement des travaux d'insonorisation des logements des riverains de l'aéroport.

5.9. Composition du capital et autres réserves

Le résultat par action (résultat de base par action) est obtenu en divisant le résultat disponible aux porteurs d'actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Nombre moyen pondéré d'actions	148	148
Résultat net part du Groupe (en milliers d'euros)	14 649	(4 140)
Résultat de base par action (en euros)	99	(28)
Résultat dilué par action (en euros)	99	(28)

Au 31 décembre 2022, le capital social est composé de 148 000 actions d'une valeur nominale de 1 euro. Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Elle donne, en outre, le droit au vote et à la représentation dans les assemblées d'actionnaires, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Il n'y a pas eu d'émission ni de remboursement d'actions au cours de l'exercice ou de l'exercice précédent. Le Groupe ne détient pas d'action propre.

Les réserves et résultat consolidés du Groupe s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Réserves de la société mère ATB	70 786	70 786
› Réserve légale	15	15
› Réserves règlementées	35	35
› Autres réserves	70 736	70 736
Réserves consolidées	15 433	19 573
Résultat net part du Groupe	14 649	(4 140)
Total	100 868	86 219

5.10. Emprunts et dettes financières

Les emprunts et autres passifs porteurs d'intérêts sont initialement enregistrés pour leur juste valeur qui correspond au montant reçu, diminué des coûts de transaction directement attribuables aux emprunts concernés comme les primes et frais d'émission. Par la suite, ces emprunts sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt.

5.10.1. Endettement financier net

L'endettement financier net correspond aux montants des emprunts et dettes financières à long et court terme diminués de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts auprès des établissements de crédit	132 514	136 431
Dettes liées au contrat de location-financement	3 480	4 363
Dettes financières diverses	1 207	1 207
Instruments financiers dérivés actif	(357)	–
Instruments financiers dérivés passifs	–	754
Endettement financier net à long terme	136 844	142 755
Emprunts auprès des établissements de crédit	12 519	28 000
Dettes liées au contrat de location-financement	1 067	1 048
Dettes financières diverses	1 347	1 306
Dettes TNSA	10 083	6 418
Intérêts courus non échus	546	532
Trésorerie et équivalent de trésorerie	(54 998)	(30 189)
Trésorerie et équivalent de trésorerie TNSA	(10 288)	(6 589)
Endettement financier net à court terme	(39 723)	526
Endettement financier net global	97 120	143 281

5.10.2. Emprunts auprès des établissements de crédit

Un emprunt a été souscrit en 2008 pour le financement du développement de l'aéroport, comprenant notamment les opérations d'investissements du Hall D et du parc automobiles Silo 2. Cet emprunt, d'un montant total de 115 000 k€ et d'une maturité de 15 ans est arrivé à échéance au cours de l'exercice 2022.

Le Groupe a souscrit, au cours de l'exercice 2015, un emprunt de 10 000 k€ destiné à financer l'acquisition d'un ensemble immobilier industriel dans le cadre de ses activités de diversification.

Ces emprunts ont été souscrits au taux variable EUR3M assorti d'une marge (cf. [5.11](#)).

Un emprunt à taux fixe, d'un montant total de 102 300 k€ intégralement tiré et d'une maturité de 14 ans et 2 mois, assorti d'un covenant, a été souscrit en 2016 pour le financement du plan d'investissement 2016-2020 comprenant principalement l'extension du Hall D, l'aménagement d'une zone commerciale de 4 000 m², et en prolongement du Hall A, la création d'une jetée avec cinq portes d'embarquement. Une tranche additionnelle de 30 000 k€, remboursable en 2024, a été souscrite en 2021 pour financer le programme d'investissement 2021-2022. Cet emprunt peut faire l'objet d'un remboursement anticipé, notamment dans le cas où les covenants financiers ne sont pas respectés. Au 31 décembre 2022, ATB respecte ses engagements.

Le montant des tirages effectués au cours de l'exercice au titre de cette dernière tranche s'élève à 8 547 k€.

Entre 2015 et 2020, le Groupe a souscrit plusieurs emprunts à taux fixe au titre de ses activités de diversification pour un montant total de 47 800 k€.

5.10.3. Dettes financières diverses et dettes de TNSA

La dette TNSA, nette des frais de gestion de 205 k€ en 2022, comprend les engagements financiers effectués et à venir sur les fonds de la taxe sur les nuisances sonores aériennes à hauteur de 10 083 k€.

La contrepartie de ces engagements et avances est présentée en trésorerie pour 10 288 k€.

Les autres dettes financières diverses correspondent aux dépôts de garantie versés par les clients pour un montant de 2 594 k€.

5.10.4. Valeur actuelle nette de la dette liée aux contrats de location

(en milliers d'euros)	À moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	À plus de 5 ans	Total
Au 31 décembre 2021				
Paielements minimaux futurs au titre de la location	1 249	4 770	–	6 019
Charges financières	202	406	–	608
Valeur actuelle nette de la dette	1 048	4 363	=	5 410
Au 31 décembre 2022				
Paielements minimaux futurs au titre de la location	1 230	3 739	5	4 974
Charges financières	170	256	0	426
Valeur actuelle nette de la dette	1 060	3 483	5	4 547

5.11. Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Les instruments financiers dérivés sont présentés en tant qu'actifs et passifs financiers. Ils sont enregistrés dans l'état de la situation financière pour leur juste valeur à leur date d'acquisition. Ils sont évalués à chaque arrêté à leur juste valeur.

Dans le cadre de sa gestion de risque de taux, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés adossés à des emprunts bancaires, constituant des opérations d'échange de taux d'intérêt (swaps vanille). Ces opérations entrent dans une relation de couverture de flux de trésorerie dont l'objet est de réduire le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers.

La variation de valeur de la partie efficace du dérivé est enregistrée dans les autres éléments du résultat global et présentée dans les réserves de juste valeur au sein des capitaux propres. La partie inefficace, le cas échéant, du dérivé est enregistrée directement en compte de résultat.

Les instruments dérivés du Groupe correspondent à des swaps de taux vanille conclus dans le cadre d'opérations d'échange de taux d'intérêt des emprunts à taux variables mentionnés précédemment. Ces instruments dérivés ont des caractéristiques identiques à celles des instruments financiers sous-jacents et sont, à ce titre, qualifiés d'opérations de couverture de flux de trésorerie.

La juste valeur de ces instruments s'établit à 357 k€ au 31 décembre 2022 contre – 754 k€ au 31 décembre 2021. Les variations de juste valeur sont reconnues par capitaux propres. Au cours de l'exercice 2022, le montant comptabilisé en autres éléments de capitaux propres, s'élève à 1 111 k€ avant effet d'impôt.

5.12. Engagements de retraite et assimilés

Les avantages au personnel du Groupe sont évalués et présentés conformément à la norme IAS 19 révisée selon :

- › les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations sociales, les primes payables, les dépenses de formation, ainsi que tous les autres éléments consommés gratuitement par le personnel;
- › et les indemnités de fin de carrière.

Les avantages à court terme sont comptabilisés en résultat sur la ligne « Charges de personnel » et présentés en note [6.3](#).

Le Groupe verse au titre des régimes de retraite, des cotisations à des organismes de prévoyance et de retraite. Dans le cadre de ces régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement des primes portées en résultat sur la ligne « Charges de personnel ».

En matière de régimes à prestations définies, l'engagement du Groupe se limite aux indemnités de fin de carrière qui sont évaluées selon la méthode des unités de crédits projetées. Elle consiste à estimer le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Les estimations sont réalisées au minimum une fois par an par un actuair indépendant, sur la base d'hypothèses actuarielles intégrant notamment des hypothèses de taux d'actualisation, de mortalité, de rotation du personnel et de réévaluation des salaires.

La charge comptabilisée en résultat opérationnel de chaque période comprend le coût des services passés et ainsi que les effets, le cas échéant, de toute modification de régime. L'impact de désactualisation de la dette actuarielle est comptabilisé en coût de l'endettement financier net. Les impacts de réévaluation du passif sont enregistrés en autres éléments du résultat global. Ils comprennent les gains et pertes actuariels résultant des effets de changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses retenues et la réalité constatée).

Depuis le 1^{er} janvier 2021 et conformément à la décision de l'IFRS IC sur l'interprétation de la norme IAS 19, le Groupe étale l'engagement uniquement à compter de la date à laquelle chaque année de service compte pour l'acquisition des droits à prestation, i.e. sur la période précédant l'âge de départ à la retraite permettant d'atteindre le plafond et non à compter de sa date d'embauche. Le régime n'étant pas financé dans le cadre d'une gestion externe, le Groupe ne dispose pas d'actif de couverture.

L'engagement au titre de l'exercice est présenté en « provisions non courantes ».

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Hypothèses de calcul	Personnel salarié
Taux moyen de rotation	dégressif en fonction de l'âge, de 3,6 % à 0 %
Âge de départ en retraite	65 ans pour les cadres 63 ans pour les non-cadres
Table de survie	TH 17-19
Taux d'augmentation des salaires	3,25 %
Taux d'actualisation	3,75 %

Une variation du taux d'actualisation aurait les impacts suivants :

(en milliers d'euros)	Hypothèse basse	Impact sur l'engagement	Hypothèse haute	Impact sur l'engagement
Taux d'actualisation ± 0,5 %	3,25 %	130	4,25 %	(122)

La durée résiduelle moyenne de l'engagement au 31 décembre 2022 est de 15,3 ans.

Les variations des engagements provisionnés dans les états de la situation financière au titre des régimes à prestations définies peuvent s'analyser de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Dettes actuarielles
Au 1 ^{er} janvier 2021	4 700
Impact de la décision de l'IFRS IC sur l'interprétation d'IAS 19	(570)
Droits acquis au cours de l'exercice	280
Prestations versées	(218)
Charge d'intérêt	23
Écarts actuariels de la période	(386)
Au 31 décembre 2021	3 829
Droits acquis au cours de l'exercice	263
Prestations versées	(146)
Charge d'intérêt	37
Écarts actuariels de la période	(1 003)
Au 31 décembre 2022	2 981

Le gain de 1 003 k€ au titre des écarts actuariels de la période est notamment lié à la mise à jour des hypothèses actuarielles (747 k€) et aux écarts d'expérience (256 k€).

5.13. Provision pour risques et charges

En conformité avec IAS 37, une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes. Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et, lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à ce passif.

Les provisions sont présentées en « provisions non courantes » pour la part à plus d'un an.

Provision pour fin de concession

Les immobilisations corporelles du Groupe se décomposent en trois catégories :

- › les biens utilisés dans le cadre des missions de sûreté et de sécurité déléguées par l'État, pour lesquels l'arrêté du 30 septembre 2009 relatif à la taxe d'aéroport prévoit le remboursement de la valeur nette comptable en fin de concession ;
- › les biens qualifiés de « non renouvelables », soit par nature (terrains par exemple), soit du fait d'une durée de vie technique supérieure à la durée résiduelle de la concession. La durée d'utilité des biens ne pouvant excéder celle de la concession, ces biens sont nécessairement amortis sur la durée de vie résiduelle de la concession. Ainsi, leur valeur résiduelle sera nulle en fin de concession ;
- › les biens qualifiés de « renouvelables » du fait d'une durée de vie technique inférieure à la durée de la concession et qui feront l'objet d'un renouvellement avant la fin de celle-ci.

Conformément au contrat de concession, l'ensemble des biens renouvelables et non renouvelables fera l'objet d'un transfert gratuit au terme de la concession. Aussi, une provision a été enregistrée au titre du dernier renouvellement des biens renouvelables, afin de compenser la perte des avantages économiques futurs liés à l'utilisation de l'actif sur sa durée de vie résiduelle au-delà du terme de la concession. Afin de couvrir la valeur nette comptable estimée du dernier bien renouvelable, cette provision est reconnue, de façon linéaire, sur la durée de la concession. Pour les principaux investissements de capacité de la plateforme aéroportuaire, la provision est reconnue à partir de leur date de mise en service, sur la durée résiduelle de la concession.

(en milliers d'euros)	Litiges	Passifs sociaux	Provision pour fin de concession	Total
Au 31 décembre 2021	239	3 829	54 552	58 620
Augmentation/Dotation	–	300	3 527	3 828
Diminution/Reprise	–	(1 003)	–	(1 003)
Utilisation	–	(146)	–	(146)
Au 31 décembre 2022	239	2 981	58 079	61 299
dont courant				–
dont non courant				61 299

Au 31 décembre 2022, les provisions pour litiges concernent la caution donnée au C2FPA au titre de son crédit-bail immobilier et des garanties données et un litige social. Les provisions pour passifs sociaux concernent exclusivement la provision d'indemnités pour fin de carrière (cf. note [5.12](#)).

La provision pour fin de concession s'élève à 58079 k€ au 31 décembre 2022 et couvre le risque relatif au transfert à l'État sans contrepartie des immobilisations en fin de concession.

5.14. Impôts courants et différés

Les variations d'impôts différés sur la période s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2022	Impact résultat	Impact capitaux propres	31/12/2021
Engagements sociaux	(758)	(40)	260	(977)
Instruments financiers dérivés	92	-	287	(195)
Caducité et provisions associées	12 586	106	-	12 479
Subventions d'investissement	1 725	(36)	-	1 762
Contrats de location	669	103	-	566
Déficit fiscal reportable	(3 836)	2 203	-	(6 038)
Plus-value à court-terme	270	270	-	
Autres	552	(61)	-	613
Impôts différés	11 299	2 275	547	8 208

Au 31 décembre 2022, l'impôt exigible est un passif de 1970 k€, contre un actif de 120 k€ pour l'exercice précédent.

5.15. Fournisseurs et autres passifs courants et non-courants

Les fournisseurs et comptes rattachés se répartissent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Avances non courantes reçues	31 984	25 578
Fournisseurs et comptes rattachés	17 587	13 706
Dettes sur immobilisations	8 733	3 808
Avances et acomptes reçus	941	993
Personnel	4 660	3 567
Organismes sociaux	3 391	2 951
Dettes fiscales diverses	3 562	2 722
Autres dettes	1 219	661
Produits constatés d'avance	6 816	6 095
Total	78 893	60 080

Dans le cadre de la loi de finances pour 2021 et dans le but de soutenir les exploitants d'aéroport touchés par la crise du COVID-19, une avance supplémentaire de 6046 k€ a été versée par l'État au titre des dépenses de sûreté-sécurité. Le montant global des avances s'élève à 31.984 k€ au 31 décembre 2022. Elles feront l'objet d'un remboursement linéaire entre 2024 et 2032, sauf en cas de remboursement anticipé, et sont à ce titre un passif non courant (cf. [5.7](#)).

5.16. Information à la juste valeur des actifs et passifs financiers

Les valeurs de marché des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière ont été classées dans le tableau ci-dessous selon la hiérarchie en trois niveaux :

(en milliers d'euros)	Classification selon IAS 39					31/12/2022			
	Actifs/passifs au coût amorti	Actifs disponibles à la vente	Actifs/passifs à la juste valeur par résultat	Dérivés de couverture	Valeur comptable	JV estimée	Niveau 1*	Niveau 2*	Niveau 3*
Titres de participation non cotés		x			-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés				x	357	357	-	357	-
Prêts et créances financières	x				1 214	1 214	-	1 214	-
Titres de créances négociables		x			-	-	-	-	-
Dépôts à terme			x		10 000	10 000	-	10 000	-
Trésorerie			x		46 272	46 272	46 272	-	-
Équivalents de trésorerie			x		9 013	9 013	9 013	-	-
Total des actifs financiers					66 856	66 856	55 285	11 571	-
Emprunts bancaires	x				145 034	145 034	-	145 034	-
Autres emprunts et dettes assimilées	x				17 184	17 184	-	17 184	-
Intérêts sur emprunts	x				546	546	-	546	-
Instruments financiers dérivés				x	-	-	-	-	-
Total des passifs financiers					162 763	162 763	-	162 763	-

(en milliers d'euros)	Classification selon IAS 39					31/12/2021			
	Actifs/passifs au coût amorti	Actifs disponibles à la vente	Actifs/passifs à la juste valeur par résultat	Dérivés de couverture	Valeur comptable	JV estimée	Niveau 1*	Niveau 2*	Niveau 3*
Titres de participation non cotés		x			26	26	-	-	26
Prêts et créances financières	x				1 449	1 449	-	1 449	-
Titres de créances négociables		x			-	-	-	-	-
Dépôts à terme			x		-	-	-	-	-
Trésorerie			x		24 759	24 759	24 759	-	-
Équivalents de trésorerie			x		12 019	12 019	12 019	-	-
Total des actifs financiers					38 252	38 252	36 778	1 449	26
Emprunts bancaires	x				164 431	164 431	-	164 431	-
Autres emprunts et dettes assimilées	x				14 342	14 342	-	14 342	-
Intérêts sur emprunts	x				532	532	-	532	-
Instruments financiers dérivés				x	754	754	-	754	-
Total des passifs financiers					180 058	180 058	-	180 058	-

* Niveau 1 : juste valeur déterminée exclusivement par référence aux prix constatés sur des marchés actifs.

* Niveau 2 : juste valeur évaluée par un modèle utilisant des paramètres de marchés observables directement ou indirectement.

* Niveau 3 : juste valeur évaluée par un modèle incorporant certains paramètres non observables sur un marché.

6. Information relative à l'état du résultat global consolidé

6.1. Ventilation des revenus

Redevances pour services publics aéroportuaires

Les redevances pour services publics aéroportuaires regroupent essentiellement les redevances, par passager, d'atterrissage et de stationnement.

Les conditions d'évolution des redevances sont fixées annuellement après consultation des usagers et homologations des tarifs par l'Autorité de Régulation des Transports.

Revenus extra-aéronautiques

Les revenus extra-aéronautiques comprennent l'ensemble des produits et des services proposés par le Groupe à ses clients facilitant leur accueil ou leur occupation dans ses installations, en particulier les activités commerciales dans l'aérogare (boutiques, bars et restaurants, locations de voitures...), les locations immobilières, les parcs autos et accès ainsi que des activités de diversification immobilière hors aérogare dans lesquelles le Groupe agit en tant qu'investisseur.

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture. Le degré d'avancement est évalué par référence aux travaux exécutés.

Revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire

Le Groupe perçoit un produit, dans le cadre des missions de service public au titre de la sécurité, la sûreté du transport aérien, le sauvetage et la lutte contre l'incendie des aéronefs.

Ce produit, appelé « produit de la taxe d'aéroport », couvre les coûts engagés dans le cadre de ces missions. Il est versé par la direction générale de l'Aviation Civile (DGAC) qui le finance par le biais de la taxe d'aéroport prélevée auprès des compagnies aériennes.

Ce revenu est comptabilisé au fur et à mesure des coûts estimés éligibles au remboursement par la DGAC.

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Redevances services publics aéroportuaires	39 535	23 674
Revenus extra-aéronautiques	63 356	42 511
Produit de la taxe d'aéroport	28 793	24 359
Total	131 684	90 544

6.2. Services extérieurs

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Énergie	(3 136)	(2 056)
Plan d'entretien	(7 462)	(5 860)
Sous-traitance taxe d'aéroport	(21 448)	(16 939)
Autre sous-traitance	(11 502)	(8 957)
Autres charges	(12 570)	(7 281)
Total	(56 119)	(41 092)

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat ou sur une autre base systématique plus représentative de l'échelonnement dans le temps des avantages qu'en retire le Groupe.

(en milliers d'euros)	À moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	À plus de 5 ans	Total
Location de voitures	146	–	–	146
Location de licences	363	318	–	681
Autres contrats de location simple	16	21	–	37
Total	525	339	–	864

Les paiements minimaux restant à effectuer au titre de la location en vertu des contrats de location simple non résiliables sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Paiements minimaux	Loyers conditionnels	Revenus des sous-locations	Total
Location de voitures	146	–	–	146
Location de licences	681	–	–	681
Autres contrats de location simple	37	–	–	37
Total	864	–	–	864

6.3. Charges de personnel

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Salaires et traitements	(13 158)	(11 178)
Charges sociales	(6 604)	(5 163)
Participation et intéressement	(1 276)	–
Dotation nette des engagements sociaux	(117)	(62)
Total	(21 155)	(16 404)

L'effectif équivalent temps plein moyen en 2022 est de 275 personnes contre 290 personnes en 2021. Le recours à l'activité partielle a permis une économie de 2 218 k€ sur les charges de personnel en 2022.

6.4. Impôts et taxes

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Taxes foncières	(5 608)	(5 298)
Contribution économique territoriale	(1 408)	(823)
Impôts et taxes sur rémunérations	(808)	(643)
Contribution sociale de solidarité des sociétés	(57)	(74)
Autres impôts et taxes	(27)	(31)
Total	(7 908)	(6 869)

6.5. Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Amortissements des immobilisations	(22 810)	(23 564)
Dotations nettes sur provision fin de concession	(3 527)	(4 000)
Créances clients	116	61
Risques et charges	-	34
Total	(26 222)	(27 469)

6.6. Autres produits et charges

Le Groupe bénéficie d'une subvention publique liée au résultat. En application de la norme IAS20 relative à la comptabilisation des subventions publiques, cette subvention est reconnue en produits, sur une base systématique et rationnelle, sur les périodes au cours desquelles sont comptabilisés en charges les coûts que celle-ci a pour objet de compenser (principalement des charges de personnel).

Les autres charges opérationnelles nettes, courantes et non courantes, s'élèvent à - 516 k€.

L'impact sur le résultat opérationnel courant est un produit de 1 064 k€ et se décompose comme suit :

- › 707 k€ de produits courants concernant principalement les frais de gestion TNSA pour 204 k€, une réclamation auprès de la Commission de la Régulation de l'Énergie (CRE) concernant la CSPE payée entre 2011 et 2013 pour 180 k€ ainsi qu'une réclamation auprès de l'URSSAF sur la C3S payée entre 2019 et 2021 pour 93 k€. Par ailleurs, un produit de 152 k€ a été comptabilisé au titre d'une subvention publique européenne obtenue dans le cadre de la participation au projet Stargate, visant à accélérer la décarbonation du transport aérien;
- › 516 k€ de charges opérationnelles courantes constituées notamment de la TVA à reverser au titre des activités relatives à la taxe d'aéroport de diverses charges de gestion courante pour 218 k€, des intérêts dus sur les avances de l'État au titre des dépenses de sûreté/sécurité pour 218 k€.

L'impact sur le résultat opérationnel non courant est un produit net de 874 k€ principalement en lien avec la plus-value réalisée suite au versement d'une indemnité d'assurance sur un sinistre touchant la toiture du Hall D de l'aérogare pour 1 046 k€.

6.7. Coût de l'endettement financier

Il comprend les charges payées sur les emprunts ainsi que calculées en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et diminuées des produits de placements encaissés et calculés en utilisant la même méthode.

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Charges brutes d'intérêts liées à l'endettement	(2 866)	(3 322)
Résultat des dérivés de taux	(559)	(1 197)
Coût de l'endettement financier brut	(3 425)	(4 520)
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	143	79
Coût de l'endettement financier net	(3 282)	(4 440)
Autres charges financières	(64)	(23)
Autres produits financiers	291	76
Charges financières nettes	(3 054)	(4 387)

Le coût de l'endettement brut diminue du fait du remboursement du capital restant dû des emprunts les plus anciens souscrits à des taux plus élevés que ceux des nouveaux emprunts.

6.8. Impôt sur le résultat et preuve d'impôt

Le Groupe comptabilise l'impôt exigible et l'impôt différé conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 12.

La ligne «impôt sur les résultats» du compte de résultat comprend les impôts exigibles et les impôts différés des sociétés consolidées.

Impôts exigibles

L'impôt exigible correspond à l'impôt dû aux administrations fiscales par le Groupe en vertu de la convention d'intégration fiscale conclue entre l'Aéroport Toulouse-Blagnac et ses filiales à compter du 1^{er} janvier 2015.

Le Groupe a choisi de qualifier la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) en charge opérationnelle, hors du champ de la norme IAS 12.

Impôts différés

En application de la norme IAS 12, le Groupe constate des impôts différés sur les différences temporelles entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs inscrits dans l'état de situation financière et sur les pertes fiscales reportables lorsque leur récupération est jugée probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur les exercices au cours desquels les actifs seront réalisés ou les passifs réglés, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Des actifs d'impôts différés sont constatés, le cas échéant, au titre du report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés. D'une façon générale, les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que l'entité fiscale concernée disposera de bénéfices imposables futurs suffisants sur lesquels les différences temporelles déductibles, les pertes fiscales non utilisées et les crédits d'impôt pourront être imputés.

Les impôts différés sont présentés en position nette par entité fiscale, à l'actif ou au passif de l'état de situation financière consolidé.

L'impôt différé est comptabilisé en compte de résultat sauf pour les impôts générés par des retraitements inscrits directement en capitaux propres, auquel cas, ils sont également inscrits directement en capitaux propres.

Conformément à IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Sur l'exercice, le taux d'impôt a été abaissé à 25 %. La charge nette d'impôt du Groupe s'établit à 4522 k€ dont une charge nette d'impôt différé pour 2541 k€.

Ces montants ne comprennent pas les charges d'impôt sur les quotes-parts de résultats des entreprises mises en équivalence, les montants qui figurent à ce titre sur la ligne appropriée du compte de résultat étant nets d'impôt.

Preuve d'impôt

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Résultat après impôt	14 649	(4 140)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	911	775
Charge d'impôt sur les résultats	(4 552)	1 544
Résultat avant impôt et résultat net des sociétés mises en équivalence	18 290	(6 459)
Taux théorique d'impôt en vigueur	25,83 %	26,5 %
Charge d'impôt théorique	4 724	(1 712)
Incidence sur l'impôt théorique des :		
› charges non déductibles et produits non imposables;	(1)	141
› crédits et réductions d'impôts;	(138)	(102)
› autres.	(34)	(17)
Charges financières nettes	4 552	(1 544)

7. Engagement hors bilan

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Engagements donnés aux fournisseurs d'immobilisations	14 486	12 448
Cautions solidaire ATB pour un prêt bancaire ATBD2i de 2015 à 2030	5 283	5 952
Hypothèque de premier rang conféré à la Banque pour un prêt bancaire sur les droits réels cédés par l'AOT signée entre ATB et ATBDH portant sur un terrain à bâtir et les ouvrages, constructions, installations autorisées	14 590	15 671
Privilège de prêteur de deniers conféré à la Banque pour un prêt bancaire sur les droits réels cédés par l'AOT signée entre ATB et ATBD2i portant sur un terrain à bâtir et les ouvrages, constructions, installations autorisées	5 603	6 029
Privilège de prêteur de deniers conféré à la Banque pour un prêt bancaire sur les droits réels cédés par l'AOT signée entre ATB et ATBD2i portant sur un terrain à bâtir et les ouvrages, constructions, installations autorisées	17 069	18 287
Engagements donnés	57 031	58 387
Cautions clients bénéficiant d'une autorisation d'occupation temporaire/bail	1 034	707
Cautions fournisseurs d'immobilisations remplaçant des retenues de garanties	828	705
Engagements reçus	1 862	1 412

Les principaux autres engagements donnés ou reçus par le Groupe sont les suivants :

- › contrat de concession aéroportuaire dont la société bénéficie jusqu'à fin 2046. À compter du 1^{er} janvier 2015, l'État a la possibilité de racheter la concession avec un préavis d'un an;
- › autorisations d'occupation temporaire du domaine public données à certaines sociétés prévoyant le paiement d'une redevance déterminée en fonction du niveau de chiffre d'affaires réalisé par ces sociétés sur la zone aéroportuaire et avec un revenu minimum garanti calculé notamment en fonction du nombre de passagers;
- › baux civils entre ATBD2i et Sabena Technics prévoyant le paiement d'un loyer immobilier trimestriel au titre de l'occupation de bâtiments industriels. Ces baux sont assortis d'une convention de cession de créances en cas de défaut de paiement de toutes sommes dues par Sabena Technics au titre du bail;
- › bail en l'état futur d'achèvement entre ATBD2i et Barry Control prévoyant le paiement d'un loyer immobilier trimestriel au titre de l'occupation d'un ensemble immobilier. Ces derniers font l'objet d'une convention de cession de créances dans le cadre de l'emprunt ATBD2i;
- › bail en l'état futur d'achèvement entre ATBDH et NH Hotel prévoyant la mise à disposition d'un bâtiment mis en service en novembre 2018 contre le paiement d'un loyer variable déterminé en fonction du chiffre d'affaires réalisé par l'exploitant sur le futur hôtel ainsi qu'un loyer minimum garanti. Ces derniers font l'objet d'un nantissement à hauteur de 24 960 k€ pour les loyers minima garantis et à hauteur de 21 360 k€ pour les loyers variables dans le cadre de l'emprunt hypothécaire d'ATBDH.

7.1. Transactions avec les parties liées

La société ATB a conclu avec sa filiale SETFA, le 21 décembre 2018, une convention de subordination. Une seconde convention de subordination a été conclue avec SETFA le 21 juillet 2021 dans le cadre de son nouveau financement.

Au cours de l'exercice 2022, les membres du directoire, qui sont les principaux dirigeants de l'entreprise, ont bénéficié d'une rémunération globale de 981 k€.

7.2. Principales opérations entre la société ATB et ses filiales

La société ATB, mère du Groupe, centralise les actes de la gestion globale des filiales (management général, gestion opérationnelles et financière...).

La société ATB s'est constituée, depuis l'exercice fiscal 2015, seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû au titre du groupe fiscal qui comprend les sociétés ATBD2i, ATBDH et ATBDI. En application de la convention d'intégration fiscale, les filiales intégrées fiscalement supportent leur propre charge d'impôt, comme elles le feraient en l'absence d'intégration fiscale et versent les sommes correspondantes à la société ATB, à titre de contribution au paiement des impôts du groupe fiscal.

7.3. Publicité des honoraires des CAC

Le montant des honoraires enregistrés en charges, au titre du contrôle légal des comptes, par les commissaires aux comptes, Mazars, Ernst & Young Audit et Exco Fiduciaire du Sud-Ouest, est de 91 k€ en 2022.



Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

MAZARS

Société par Actions Simplifiée
Siège social : Green Park III
298 allée du Lac – 31670 Labège
Capital de 2 400 000 euros
RCS Toulouse 780 138 715

ERNST & YOUNG Audit

Société par Actions Simplifiées
à Capital Variable
Tour First
TSA 14444 – 92037 Paris-la-Défense cedex
RCS Nanterre 344 66 315

À l'assemblée générale de la société Aéroport Toulouse-Blagnac,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Aéroport Toulouse-Blagnac relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de

commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note [5.13](#) de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives à la provision pour fin de concession.

Nous nous sommes assurés de la validité des règles et des méthodes comptables appliquées ainsi que de la pertinence de l'information présentée dans cette note de l'annexe.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

6. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- › il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- › il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- › il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés;

- › il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- › il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle;
- › concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Toulouse et à Labège, le 05/05/2023

Les commissaires aux comptes

Hervé Kerneis
Mazars

DocuSigned by:
Hervé KERNEIS
A9A65FEC8210420...

Laurent Vitse
ERNST & YOUNG Audit



